



ANAXIS SHORT DURATION

Rapport annuel au 29 Décembre 2023

Société de gestion : ANAXIS ASSET MANAGEMENT SAS

Siège social : 9, rue Scribe 75009 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Sommaire

Rapport de gestion

Orientation des placements	3
Politique d'investissement.....	15

Comptes annuels

Bilan actif	42
Bilan passif	43
Hors-bilan.....	44
Compte de résultat	45

Comptes annuels - Annexe

Règles et méthodes comptables.....	46
Evolution de l'actif net.....	50
Complément d'information 1.....	51
Complément d'information 2.....	52
Ventilation par nature des créances et dettes	55
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument	56
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	57
Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	58
Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan.....	59
Affectation des résultats.....	60
Résultat et autres éléments.....	78
Inventaire	87

ORIENTATION

IDENTIFICATION

OBJECTIF DE GESTION

L'OPCVM a pour objectif de réaliser une performance brute supérieure de 2,15% aux taux interbancaires à 12 mois dans la devise de la catégorie de parts concernée (EURIBOR, SOFR ou SARON). Les objectifs nets correspondants (après frais de gestion) sont indiqués ci-dessous :

EURIBOR + 1.00% pour les parts E1 et E2

SOFR + 1.00% pour les parts U1 et U2

SARON + 1.00% pour les parts S1

EURIBOR + 1.50% pour les parts I et I4

SOFR + 1.50% pour les parts J

SARON + 1.50% pour les parts K

L'administrateur de l'indice SOFR est la FED. Des informations complémentaires sur l'indice SOFR sont accessibles via le site internet de l'administrateur : <https://www.newyorkfed.org/markets/reference-rates/sofr>.

L'administrateur de l'indice SARON est Le groupe SIX. Des informations complémentaires sur l'indice SARON sont accessibles via le site internet de l'administrateur : <https://www.six-group.com/en/products-services/the-swiss-stock-exchange/market-data/indices/swiss-reference-rates>.

L'administrateur de l'indice EURIBOR est l'European Money Markets Institute (« EMMI »). Des informations complémentaires sur l'indice EURIBOR sont accessibles via le site internet de l'administrateur : <https://www.emmi-benchmarks.eu/euribor-org/euribor-rates.html>.

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, les administrateurs des indices EURIBOR, SOFR et SARON ne sont pas encore inscrits sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Cet objectif de gestion est subordonné à l'investissement dans des entreprises qui se distinguent par une démarche active en matière de développement durable et qui sont soucieuses de mettre en place des politiques compatibles avec les enjeux de régulation climatique et environnementale. La gestion vise à contribuer de manière significative aux efforts nécessaires à la réalisation des objectifs de limitation du réchauffement planétaire à long terme fixés par l'accord de Paris. L'intention est de limiter le réchauffement climatique à la fin du siècle nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C.

Concrètement, Anaxis Asset Management souhaite réduire l'intensité carbone globale des investissements sous gestion de 7,5% par an en moyenne jusqu'en 2030, de manière à se placer d'emblée sur une trajectoire permettant d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Le niveau de référence est celui mesuré fin 2018. Cet objectif extra-financier est en conformité avec les dispositions de l'article 9 du Règlement SFDR.

Les émissions prises en compte sont celles des périmètres 1 et 2. Il s'agit des émissions directes provenant des sources détenues ou contrôlées par la société (scope 1) ou liées à la consommation d'énergie (électricité, chaleur, vapeur) requise pour la fabrication des produits ou la fourniture des services proposés (scope 2). Les émissions indirectes (scope 3) dues à la production des marchandises et matières premières achetées (amont) ou à l'utilisation des produits par les clients (aval) ne sont pas prises en compte à ce stade faute de données suffisamment représentatives.

ANAXIS SHORT DURATION

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

A. DESCRIPTION DES STRATEGIES UTILISEES

L'objectif doit être réalisé par une gestion active et discrétionnaire utilisant principalement des obligations d'entreprises.

Approche générale

La gestion repose avant tout sur une analyse fondamentale approfondie des émissions obligataires privées et publiques, incluant la prise en compte des critères ESG. La gestion vise la construction d'une allocation robuste et diversifiée à partir de titres individuels sélectionnés pour leurs mérites propres.

Analyse financière

La gestion évalue la solidité financière de l'émetteur, ses perspectives d'évolution, sa sensibilité à la conjoncture économique, la liquidité des émissions disponibles ainsi que leurs caractéristiques juridiques. Cette analyse vise à identifier les titres les plus attractifs. Elle inclut une approche comparative entre titres similaires en termes d'émetteur, secteur, maturité, rang de subordination, etc.

L'analyse financière mise en oeuvre étudie notamment la stratégie et le modèle économique de la société pour en déterminer les forces et les faiblesses. La gestion cherche à prévoir l'évolution de l'activité, des revenus, des flux de trésorerie et du levier financier de l'émetteur en fonction de son environnement concurrentiel, de la croissance de son marché, de la qualité de ses produits et de la structure de ses coûts.

La gestion examine également la composition du bilan, la qualité des actifs, les protections juridiques offertes aux prêteurs, le soutien attendu des actionnaires, les besoins de refinancement, l'accès aux marchés des capitaux, etc.

Stratégie d'investissement durable

L'analyse financière est complétée par une analyse extra-financière qui combine les six composantes suivantes.

1. **Exclusions**. Anaxis Asset Management exclut les entreprises appartenant à la filière des énergies fossiles ou du nucléaire, ainsi que les secteurs de l'armement, du tabac et des OGM à but non thérapeutique. En outre, les entreprises ayant des activités significatives dans le domaine de l'emballage plastique ou des pesticides sont écartées en raison de leur incidence négative sur les objectifs de durabilité de l'Union européenne. Les principaux sujets de préoccupation concernent la pollution, ainsi que les dommages causés aux écosystèmes, à la biodiversité et aux ressources aquatiques.

2. **Environnement**. Anaxis Asset Management évalue les émetteurs obligataires sous l'angle de leurs politiques environnementales et de leur engagement dans la transition vers la neutralité en gaz à effet de serre. Des notes sont attribuées aux entreprises. Les critères appliqués sont plus exigeants lorsque les activités de l'entreprise sont susceptibles d'avoir une incidence plus importante sur l'environnement ou le climat, comme dans le cas des transports ou de la production de ciment. L'approche privilégie les sociétés faisant les *meilleurs efforts* dans leur domaine.

3. **Milieu aquatiques**. En complément de son engagement concernant le climat, la société de gestion applique une politique environnementale visant à protéger les milieux aquatiques et les ressources en eau. Ce thème est aussi lié à la sécurité alimentaire, à la santé des populations et à la préservation de la biodiversité (sans en couvrir tous les aspects). Les milieux aquatiques sont particulièrement fragiles et mal protégés par les politiques nationales. C'est pourquoi, Anaxis Asset Management identifie les activités économiques susceptibles d'avoir une forte incidence sur les milieux aquatiques, les ressources halieutiques, la quantité et la qualité des réserves d'eau disponibles, l'accès à l'eau potable ou d'autres sujets liés à l'eau. Les investissements auprès de sociétés exerçant ces activités sensibles sont soumis à des critères de notation spécifiques selon une approche privilégiant les *meilleurs efforts*.

4. **Responsabilité sociale**. Anaxis Asset Management s'assure que les entreprises sélectionnées respectent les normes éthiques en matière de droits de l'homme et de responsabilité sociale. Les principes du Pacte mondial de l'ONU servent de guide pour cette analyse. L'approche consiste à *exclure* les entreprises ayant des pratiques jugées inacceptables.

5. **Gouvernance**. La gouvernance fait partie intégrante de l'analyse de risques réalisée par l'équipe de gestion. L'analyste dispose pour cela d'une grille de facteurs permettant d'identifier les principaux risques attachés à l'émetteur et d'évaluer leur intensité. Ce fonds étant orienté vers les marchés obligataires, les facteurs de gouvernance utilisés adoptent le point de vue du créancier. L'approche retenue dans ce domaine privilégie les meilleures pratiques dans chaque secteur (approche *best in class*).

ANAXIS SHORT DURATION

6. Controverses. Anaxis Asset Management suit les controverses affectant les émetteurs en portefeuille. La société de gestion utilise les rapports publiés et les informations obtenues auprès de nombreuses sources. Les mises en cause publiques, les actions en justice, les événements graves sont analysés de manière impartiale par le comité d'éthique de la société de gestion. Les controverses sont évaluées en fonction de leur gravité, de leur impact, de leur fréquence et de la réponse apportée par l'entreprise. Si une société est exclue pour cause de controverse, cette exclusion est assortie d'une durée définie, à l'issue de laquelle le dossier sera réexaminé.

Exemples de critères

Des exemples non exhaustifs de critères sont donnés ci-après.

Critères environnementaux : (i) l'intensité en gaz à effet de serre (mesurée en tonnes d'émissions, en équivalent CO2, rapportées au chiffre d'affaires), (ii) l'engagement dans une politique crédible de réduction des émissions compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris. Dans certains cas, l'analyse peut aussi évaluer l'intensité en rapportant les émissions à une unité physique, en fonction du secteur concerné : kilomètre parcouru ou tonne de ciment produit par exemple.

Critères liés à l'eau : (i) la consommation d'eau, (ii) les rejets d'eaux usées non traitées.

Critères sociaux : (i) les liens de l'entreprise avec des gouvernements autoritaires, (ii) le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies en matière de droits de l'homme, de droit des travailleurs ou de lutte contre la corruption.

Critères de gouvernance : (i) la transparence financière, (ii) l'indépendance des directeurs, (iii) la légitimité des relations intragroupe, (iv) l'existence d'objectifs de levier financier, (v) l'absence d'initiatives défavorables aux créanciers.

Incidences négatives en matière de durabilité

L'impact du fonds est évalué à partir des données disponibles, avec une attention particulière à l'environnement, et en appliquant dans ce cas une méthode d'analyse destinée à assurer que les investissements sélectionnés ne nuisent pas de manière significative aux objectifs environnementaux. Concernant, les facteurs sociaux et de gouvernance, les notes utilisées dans le cadre de la sélection des titres permettront à terme d'attribuer une note globale au portefeuille et de suivre son évolution.

Cependant, d'un point de vue réglementaire, la société de gestion ne doit pas être considérée comme prenant en compte les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. En effet, la réglementation requerra l'application d'un ensemble de critères techniques nécessitant des informations précises et détaillées de la part des émetteurs obligataires en portefeuille. Or seule une petite partie des émetteurs de l'univers d'investissement est actuellement capable de fournir les informations requises.

Exhaustivité et sélectivité

L'analyse extra-financière mise en œuvre par la société de gestion couvre l'essentiel des actifs du fonds, c'est-à-dire plus de 90% de la valeur du portefeuille. Les différentes étapes décrites ci-dessus permettent d'écarter au moins un titre sur cinq.

Compte tenu des très larges possibilités de diversification dont bénéficie le fonds, à la fois en termes de catégories d'émetteurs et de zones géographiques, un nombre extrêmement grand d'obligations (c'est-à-dire des milliers) sont potentiellement éligibles. Afin d'apprécier la sélectivité du processus d'investissement durable, l'attention se porte sur les obligations à haut rendement, libellées en euro ou en dollar américain. La gamme des notations de crédit considérées s'étend de B- à BB+, ou équivalent, selon l'échelle de l'agence Standard & Poor's. Bien que le fonds puisse investir en-dehors de cette catégorie de titres, la société de gestion privilégie les titres de ce type et s'attend à ce qu'ils représentent, en temps normal, une part prépondérante de l'allocation. L'analyse en sélectivité du segment décrit peut donc être considérée comme suffisamment représentative de la stratégie de durabilité mise en œuvre par la société de gestion.

Certaines émissions souveraines sont éligibles, mais elles ne sont envisagées qu'à titre exceptionnel, dans un but de réduction du risque lorsque la société de gestion estime que les circonstances l'exigent. La gestion privilégie les obligations d'entreprise, de sorte que le manque d'informations sur l'impact climatique des Etats ne pose pas de difficulté concrète.

Dans le cas où un émetteur ne remplirait plus les critères de durabilité établis par la société de gestion, la position de l'émetteur doit être vendue, dans le respect du meilleur intérêt des porteurs de parts, dans un délai de 4 mois.

ANAXIS SHORT DURATION

Incidence des risques de durabilité

La société de gestion estime que les risques en matière de durabilité peuvent avoir une incidence sur le rendement du fonds, en détériorant la qualité de crédit de certains émetteurs ou en réduisant la disponibilité de leurs sources de financement. Les risques de durabilité proviennent notamment d'événements climatiques (appelés risques physiques) et de la nécessité d'une adaptation rapide de la part des entreprises (appelés risques de transition). Les aspects sociaux (droits de l'homme, discriminations, relations de travail, prévention des accidents, etc.) ou les lacunes de gouvernance peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

C'est pourquoi, la société de gestion a intégré dans son processus de sélection des investissements les facteurs de durabilité qui lui paraissent les plus significatifs.

Limitations méthodologiques de l'approche en matière de durabilité

- L'analyse se fonde principalement sur des informations fournies par les entreprises. Les chiffres ne sont pas toujours audités. Les méthodologies et les périmètres considérés peuvent varier, ce qui rend les comparaisons et les agrégations sujettes à caution.
- Dans certains cas, il est nécessaire de recourir à des hypothèses ou à des estimations, par exemple lorsque les données concernant les émissions de gaz à effet de serre ne sont pas disponibles ou demeurent incomplètes.
- Trop peu de données sont disponibles à ce jour pour évaluer les émissions de gaz à effet de serre indirectes, par exemple celles liées à l'utilisation des produits ou services fournis par les entreprises (scope 3).
- Certains critères d'évaluation se fondent sur des prévisions, des engagements ou des stratégies publiées par les entreprises. Les réalisations peuvent se révéler différentes.
- Certains critères se fondent sur des procédures ou des politiques internes publiées par les entreprises. Ces procédures et politiques peuvent ne pas être appliquées, ou ne l'être que de manière partielle.
- Certaines informations peuvent ne pas être suffisamment récentes pour refléter la situation actuelle de l'entreprise concernée, par exemple lorsque ces informations sont issues d'un rapport annuel ou lorsque des changements importants sont intervenus au sein de l'entreprise.
- Une analyse, même rigoureuse, peut ne pas être en mesure d'anticiper une controverse ou un événement futur qui pourrait avoir un impact négatif important.

Alignement à la Taxonomie Européenne

Les sociétés n'ayant pas débuté, dans la très grande majorité de cas, leur publication de données en termes d'alignement à la taxonomie, nous ne sommes pas mesure de fournir un pourcentage d'alignement des investissements en lien avec la taxonomie.

Précisions concernant la politique d'exclusion sectorielle

Nature des critères ESG. Notre politique d'exclusion sectorielle a pour objectif d'écarter de l'univers d'investissement des portefeuilles certains émetteurs dont l'activité n'est pas compatible avec nos objectifs de préservation de l'environnement naturel et d'amélioration de la santé des populations.

Périmètre d'exclusion. Notre politique cherche à avoir un impact significatif sur les flux de financement. Elle vise notamment les activités liées aux énergies fossiles, au nucléaire, aux produits polluants, à l'armement, au tabac et aux OGM. Le périmètre d'exclusion retenu est précisé ci-dessous.

- Energies fossiles : exploration, extraction, production et raffinage de charbon, pétrole, gaz naturel et autres combustibles fossiles ; production d'électricité à partir de combustibles fossiles ; activités liées (équipements, transport, distribution, stockage, etc.) ; nouveaux projets dans le charbon ou les secteurs non conventionnels (gaz de schiste, sables bitumeux, fracturation hydraulique, forage en Arctique ou en eaux profondes).
- Nucléaire : mines d'uranium, enrichissement de matières fissiles, et production d'électricité nucléaire.
- Activités polluantes : production d'engrais, de désherbants, d'insecticides, de fongicides et production d'emballages en plastique.

ANAXIS SHORT DURATION

- **Armement** : production d'armes, de munitions et de matériels militaires ; fabrication d'avions, de navires, de chars et de véhicules militaires ; activités liées à la conception, au commerce ou à l'utilisation de ces matériels ; services de maintien de l'ordre ou de surveillance militaire par des entreprises privées ; fabrication d'armes de chasse et de tout type d'armes à usage privée.
- **Autres** : tabac, production d'OGM dans un but non thérapeutique et diverses autres exclusions contribuant au réchauffement climatique ou nuisibles à la santé, comme indiqué dans notre politique d'exclusion.

Seuils d'exclusion. Une société est exclue du portefeuille si le chiffre d'affaires réalisé dans les secteurs non conformes dépasse un seuil prédéfini. Ce seuil est de 5% dans le cas des énergies fossiles, du nucléaire et du tabac. Il est de 10% pour l'armement et de 20% pour les autres activités exclues. Cependant, la société de gestion n'a aucune tolérance pour les sociétés développant de nouveaux projets dans le charbon ou dans les énergies fossiles non conventionnelles. Notre politique d'exclusion sectorielle s'étend aux sociétés dont l'activité est étroitement liée aux secteurs exclus, selon des critères décrits précisément dans notre politique d'exclusion disponible en ligne ou sur demande.

Cas des armes controversées. Dans le cas des armes controversées, notre politique d'exclusion sectorielle n'utilise pas de notion de seuil ou de niveau d'activité. Elle s'applique même si l'activité controversée est marginale au sein de la société.

Critères géographiques

La gestion privilégie les pays développés :

- émetteurs domiciliés dans ces pays,
- émetteurs réalisant plus de la moitié de leur chiffre d'affaires dans ces pays,
- véhicules d'émissions destinés au financement de groupes réalisant globalement plus de la moitié de leur chiffre d'affaires dans ces pays.

Exposition géographique

(zone géographique des émetteurs de titres)

Minimum

Maximum

Pays développés

0%

100%

Autres pays

0%

10%

Les « pays développés » pris en compte dans ces limites géographiques sont les pays de l'Espace économique européen, le Royaume-Uni, la Suisse, les Etats-Unis, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Japon et Singapour.

La part « autres pays » peut inclure des émetteurs des pays émergents.

Critères sectoriels

Lorsque la gestion investit en obligations d'entreprises, elle veille à éviter une concentration du portefeuille sur un secteur économique particulier. L'allocation est au maximum de 25% par secteur.

Tous les secteurs économiques peuvent être envisagés. Cependant, l'OPCVM n'investit pas en titres émis par des banques ou d'autres établissements financiers qui, de notre point de vue, requièrent un autre type d'analyse. Il est à noter que cette exclusion ne s'applique pas aux holdings financiers et structures de financement parfois utilisés par les groupes industriels ou de services.

Critères de notation

La gestion privilégie les obligations d'entreprises privées.

L'analyse et la sélection des instruments de dette sont réalisées de manière indépendante des agences de notation.

La catégorie *investment grade* correspond à des titres notés au moins BBB- par Standard & Poor's ou Baa3 par Moody's ou l'équivalent par une autre agence de notation reconnue, ou à des titres d'une qualité jugée équivalente par la société de gestion.

ANAXIS SHORT DURATION

La catégorie *non investment grade* correspond aux titres de notation inférieure à ce niveau. Ces titres sont considérés comme étant de nature spéculative du fait de leur risque de crédit plus élevé. La moins bonne note sera retenue pour l'appréciation des limites d'allocation.

Exposition au risque de crédit	Minimum	Maximum
Dette privée <i>investment grade</i>	0%	100%
Dette privée <i>non investment grade</i>	0%	100%
Dette souveraine <i>investment grade</i>	0%	50%
Dette souveraine <i>non investment grade</i>	0%	10%

L'équipe de gestion n'investit pas en titres en défaut déclaré ou imminent. Cependant, elle n'a pas l'obligation de vendre un titre ayant fait défaut après son inclusion dans le portefeuille dans la mesure où elle juge que cela ne serait pas dans le meilleur intérêt des porteurs.

Marchés

La gestion peut intervenir à la fois sur le marché primaire et sur le marché secondaire.

Allocation tactique

La gestion utilise également une analyse macroéconomique, financière et technique pour définir le positionnement souhaitable de l'OPCVM. En fonction de son analyse, l'équipe de gestion peut décider de maintenir une portion des actifs en produits monétaires, taux d'Etat à court terme ou obligations d'Etat. Elle peut faire varier l'allocation par rating ou par secteur.

Sensibilité obligataire

La gestion peut moduler la sensibilité du portefeuille au mouvement général des taux d'intérêt dans une fourchette de 0 à 3. L'équipe de gestion peut utiliser des *swaps* ou des *futures* de taux dans un but de couverture.

La fourchette de sensibilité aux spreads de crédit est identique à celle indiquée pour la sensibilité aux taux d'intérêt.

Sensibilité	Minimum	Maximum
aux taux d'intérêt	0	3
aux spreads de crédit	0	3

Limites de durée

Le marché obligataire peut être segmenté en fonction de la maturité ou de la durée des titres : 1 à 3 ans, 3 à 5 ans, 5 à 7 ans, 7 à 10 ans, etc.

La durée de l'OPCVM sera comprise entre 0 et 3 ans, ce qui explique le nom qui lui a été attribué : « short duration » signifie «duration courte» en anglais.

La durée est définie comme la durée moyenne pondérée des flux payés (hors défaut) par un titre obligataire (par exemple, coupons semestriels et remboursement du nominal). Dans le cas d'un titre pouvant être remboursé par anticipation au gré de l'émetteur, la durée effective de l'emprunt est incertaine. La méthode retenue consiste à calculer la durée qui correspond au cas le moins favorable à l'investisseur, c'est-à-dire à la date de remboursement qui donne le rendement actuariel le plus faible (« duration to worst »).

Gestion du risque de change

La devise de référence de l'OPCVM est l'euro.

Le risque de change induit par des investissements libellés en d'autres devises est couvert vers l'euro.

ANAXIS SHORT DURATION

Par ailleurs, les catégories de parts libellées en dollar américain ou franc suisse bénéficient d'une couverture permanente du risque de change, de manière à protéger l'investisseur contre les variations de change entre l'euro et la devise de la catégorie de parts. Les couvertures sont réalisées par des opérations de change à terme ou des instruments dérivés de gré à gré. Un seuil de tolérance de 5% a été défini pour l'exposition résiduelle globale au risque de change.

Risque de change	Minimum	Maximum
Titres et dépôts libellés en euro	50%	100%
Titres libellés en d'autres devises	0%	50%
Exposition résiduelle après couverture	0%	5%

Les « autres devises » pouvant être utilisées sont le franc suisse, la livre sterling, la couronne danoise, la couronne norvégienne, la couronne suédoise, le yen, le dollar américain, le dollar canadien, le dollar australien, le dollar néozélandais et le dollar singapourien.

B. CATEGORIES D'ACTIFS UTILISES

1. Titres de créance et instruments du marché monétaire

Obligations privées et titres de créance négociables d'émetteurs privés

Ces titres peuvent représenter jusqu'à 100% de l'actif.

Les émetteurs peuvent être des sociétés cotées ou des sociétés dont les actions ne sont pas cotées sur des marchés organisés car détenues par des familles, des dirigeants, des holdings ou des fonds d'investissement.

Ces titres sont en général libellés en euro. Ils peuvent également être libellés dans d'autres devises. Les titres libellés en devises autres que l'euro peuvent représenter jusqu'à 50% de l'actif de l'OPCVM. Cependant, le risque de change est couvert dans les meilleures conditions possibles. Il est maintenu en-dessous de 5%.

Les titres retenus peuvent être de tout rang (dettes sécurisées ou subordonnées par exemple) et de toute notation de crédit. Les titres de catégorie *non investment grade* peuvent représenter jusqu'à 100% de l'actif de l'OPCVM.

Ces titres peuvent être de toute forme : obligations et autres titres à taux fixe ou variable ; titres comportant des clauses juridiques et financières telles que la possibilité pour l'émetteur de procéder au rappel de sa dette dans des conditions prévues à l'émission, des clauses de rehaussement de coupon, des clauses d'indexation de coupon, etc.

Obligations d'Etat et assimilés

L'OPCVM peut également investir jusqu'à 50% de son actif en instruments de dette émis par des Etats de qualité *investment grade*.

Les obligations souveraines de qualité *non investment grade* ne pourront pas dépasser 10% de l'actif de l'OPCVM.

Précisions sur la nature juridique des instruments de taux

- Titres de créance négociables à court terme ;
- Titres de créance négociables à moyen terme ;
- Obligations à taux fixe, variable ou révisable ;
- *Euro medium term notes* (EMTN), hors EMTN structurés ou incluant des instruments financiers à terme ;
- Obligations convertibles ;
- Obligations indexées sur l'inflation ;
- Bons du Trésor.

ANAXIS SHORT DURATION

2. Obligations convertibles et apparentées

L'OPCVM peut investir jusqu'à 10% de son actif en obligations convertibles (ou apparentées). Cette stratégie peut permettre de saisir des occasions jugées intéressantes sur des titres similaires à des obligations privées classiques mais en bénéficiant d'une option sur l'action correspondante. Ce faisant la gestion veille à ce que le risque action global de l'OPCVM n'excède pas 10% de l'actif net.

3. Actions

L'exposition aux actions est limitée à 10% de l'actif. L'OPCVM ne se porte pas acquéreur d'actions sur le marché et ne participe pas à des introductions en bourse. Cependant, l'OPCVM peut être exposé à cette catégorie d'actifs du fait de la sensibilité des obligations convertibles détenues au prix des actions sous-jacentes. Par ailleurs, l'OPCVM peut devenir détenteur direct d'actions suite à l'exercice de l'option de conversion attachée aux obligations convertibles ou suite à la restructuration de la dette d'un émetteur en difficulté. Bien que de telles positions directes n'aient pas vocation à être maintenues dans la durée, l'OPCVM n'est pas contraint de les céder dans un délai prédéfini.

4. Dépôts

Afin de gérer sa trésorerie l'OPCVM pourra effectuer des dépôts auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit dans la limite de 50% de l'actif. Cependant, il ne pourra investir plus de 20 % de ses actifs dans des dépôts placés auprès de la même entité.

5. Instruments dérivés

L'OPCVM peut intervenir sur les marchés à terme réglementés, organisés ou de gré à gré dans le but de réaliser des opérations de couverture de change ou de réduction de la sensibilité obligataire du portefeuille.

Les instruments utilisés peuvent être notamment des *futures*, du change à terme ou des *swaps* de taux simples.

L'exposition globale de l'OPCVM, y compris instruments dérivés, est limitée à 110% de l'actif net. Par ailleurs, l'OPCVM n'aura pas recours aux contrats d'échange sur rendement global (« total return swap »).

Précisions sur les instruments dérivés

- a. Nature des marchés d'intervention : réglementés, organisés ou de gré à gré.
- b. Risques sur lesquels l'équipe de gestion désire intervenir : taux et change.
- c. Nature des interventions, l'ensemble des opérations étant limité à la réalisation de l'objectif de gestion : couverture.
- d. Nature des instruments utilisés : *futures*, *swaps*, change à terme.
- e. Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
 - couverture du risque de change,
 - couverture variable du risque de taux.

6. Titres intégrant des dérivés

L'OPCVM peut intervenir sur cette catégorie d'actifs dans la mesure où il est autorisé à détenir des obligations convertibles dans la limite de 10% de son actif.

Par ailleurs, les obligations privées dans lesquelles l'OPCVM investit à titre principal comportent souvent des clauses offrant à l'émetteur la possibilité de rembourser ses titres par anticipation, ou lui imposant l'obligation de proposer aux porteurs un remboursement anticipé, notamment après l'expiration d'un certain délai, suite à certains événements ou en fonction du dépassement de certains indicateurs comptables ou financiers. Les conditions d'exercice de ces options peuvent être variables et offrir ou non une compensation aux porteurs des titres.

7. OPCVM

L'OPCVM peut souscrire à d'autres OPCVM de droit français ou étranger dans la limite de 10% de son actif. Ces OPCVM peuvent avoir tous types de stratégies et peuvent être gérés par la société de gestion ou par une société liée.

8. Emprunts d'espèces

L'OPCVM n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces. Néanmoins, une position débitrice ponctuelle peut exister, dans la limite de 10% de l'actif net, en raison des opérations liées aux flux de l'OPCVM : investissements et désinvestissements, mouvements sur le passif.

9. Acquisitions et cessions temporaires de titres

Néant.

10. Contrats constituant des garanties financières

Dans le cadre de la réalisation de transaction sur instruments financiers dérivés de gré à gré, le fonds est amené à recevoir ou octroyer des actifs financiers à titre de garantie. Les garanties financières reçues ont pour but de réduire l'exposition du fonds au risque de défaut d'une contrepartie. Elles sont uniquement constituées en espèces. La société de gestion n'accepte pas de garanties sous forme de titres financiers.

Toute garantie financière ou collatérale reçue respecte conformément à la réglementation les éléments suivants : elles peuvent être uniquement placées en dépôt auprès d'entités éligibles ou investies dans des obligations d'Etat de haute qualité (à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que le fonds puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus) ou en OPC monétaires court terme.

Les garanties financières ne seront pas réutilisées.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de calcul de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas du marché.

Risque de capital : L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut que les souscripteurs ne se voient pas restitué l'intégralité du capital initialement investi.

Risque de crédit : Ce risque représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur, qui peut entraîner une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative de l'OPCVM. Par ailleurs, l'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que l'investissement en titres de notation faible ou inexistante entraîne un risque de crédit accru.

Risque de taux : Lorsque les taux d'intérêt montent, le cours des obligations baisse. Ces mouvements peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM. La sensibilité du portefeuille peut varier dans une fourchette de 0 à 3.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : La gestion étant discrétionnaire, il existe un risque que l'équipe de gestion ne sélectionne pas les titres les plus performants. En conséquence, la performance de l'OPCVM peut être inférieure à l'objectif de gestion et les choix de gestion peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque lié aux produits dérivés : L'utilisation de produits dérivés peut conduire à des pertes spécifiques, par exemple du fait d'une couverture défavorable dans certaines conditions de marché. Ces pertes peuvent provoquer une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie : Ce risque résulte de l'utilisation de contrats financiers négociés de gré à gré avec des contreparties de marché. Ces opérations exposent l'OPCVM au risque de défaillance d'une ou plusieurs de ces contreparties et peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de change : L'OPCVM peut détenir jusqu'à 50% de son actif net en titres libellés dans des devises autres que la devise de référence de l'OPCVM (l'euro). Par ailleurs, l'OPCVM propose des catégories de parts libellées en dollar américain et en franc suisse. Le risque de change découlant de ces deux situations est maintenu en-dessous de 5% au moyen d'une couverture appropriée. Cependant, le risque de change résiduel peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

ANAXIS SHORT DURATION

Risque action : L'OPCVM peut être exposé au marché des actions jusqu'à 10% de son actif net. Cette limite s'entend comme la somme des expositions directes et indirectes à travers des obligations convertibles ou des organismes de placement collectif. La valeur liquidative de l'OPCVM diminuera en cas de baisse de ce marché.

Risque lié à la détention d'obligations convertibles : L'OPCVM peut être exposé au marché des obligations convertibles jusqu'à 10% de son actif net. La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix des dérivés intégrés dans les titres. Ces différents facteurs peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque lié aux investissements en OPCVM : L'OPCVM peut investir dans d'autres OPCVM dans la limite de 10% de son actif net. Les risques de liquidité et de pertes liées à ces investissements potentiels peuvent conduire à une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié aux investissements sur les marchés émergents : L'OPCVM peut intervenir sur les marchés émergents dans la limite de 10% de son actif net. Ces marchés peuvent subir de fortes variations de cours et leurs conditions de fonctionnement et de surveillance peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

Risques en matière de durabilité : Un risque en matière de durabilité est défini comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif sur la valeur de l'investissement, par exemple pour l'une des raisons suivantes : (1) une baisse des revenus, (2) des coûts plus élevés, (3) des dommages physiques ou une dépréciation de la valeur des actifs, (4) un coût du capital plus élevé, (5) des amendes ou des condamnations, (6) une dégradation de l'image. Certains risques, notamment ceux associés au réchauffement climatique, sont susceptibles d'augmenter au cours du temps

Risque lié à l'inflation : L'OPCVM peut être exposé à des risques liés à l'inflation, c'est-à-dire à la hausse générale des prix.

Risque de liquidité : L'OPCVM peut, dans des conditions de marché très difficiles, en raison d'un volume exceptionnellement élevé de demandes de rachats, ou du fait d'autres circonstances exceptionnelles, ne pas être en mesure de faire face aux rachats selon les modalités indiquées plus bas. Dans ce cas, la société de gestion pourra, conformément au règlement de l'OPCVM et si l'intérêt général des investisseurs le commande, suspendre les rachats ou en prolonger le délai de règlement.

Garantie ou protection : Néant.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

Un an.

ANAXIS SHORT DURATION

Information importante pour la commercialisation en Suisse

La juridiction d'origine du fonds est la France

Le Représentant en Suisse

Acolin Fund Services AG, Leutschenbachstrasse 50, CH-8050 Zurich, a été désigné Représentant du Fonds en Suisse.

Banque Cantonale Vaudoise, Place St-François 14, CH-1003 Lausanne a été désigné Service de Paiement du Fonds en Suisse.

Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'informations Clés pour l'Investisseur, les Rapports annuels et semestriels du Fonds pour la Suisse, ainsi que la liste des achats et ventes effectués pour le fonds pendant l'exercice social peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse.

Publication des Prix

Les prix d'émission et de rachat ou la valeur d'inventaire des parts seront publiés en Suisse à chaque émission ou rachat de parts et quotidiennement sur la plateforme électronique www.fundinfo.com. Si la valeur d'inventaire est publiée, la mention "commissions non comprises" sera ajoutée.

Publications du Fonds

Toutes les publications du Fonds en Suisse seront effectuées sur la plateforme électronique www.fundinfo.com.

Lieu d'exécution et for

Le lieu d'exécution et le for en cas de litige ont été fixés au siège social du Représentant concernant les parts distribuées en Suisse.

Ce document est un document d'information seulement et ne constitue pas une incitation à acquérir/vendre des parts du fonds. Les performances présentées ne prennent pas en compte les commissions et coûts en lien avec les souscriptions et rachats des parts. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Total Expense Ratio (TER)

Le Total Expense Ratio (TER) a été calculé conformément à la réglementation suisse « Directive pour le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER) pour les placements collectifs de capitaux » établie par Asset Management Association Switzerland (AMAS).

Pour la période du 01 Janvier 2023 au 29 décembre 2023 :

Part	Code ISIN	Distribution des revenus	Devise	TER	Dont commission de performance
E1	FR0010951426	Capitalisation	Euro	1,28%	Néant
E2	FR0010951434	Capitalisation et/ou distribution	Euro	1,28%	Néant
U1	FR0010951467	Capitalisation	Dollar américain	1,28%	Néant
U2	FR0010951475	Capitalisation et/ou distribution	Dollar américain	1,28%	Néant
S1	FR0010951442	Capitalisation	Franc suisse	1,28%	Néant
I	FR0010951483	Capitalisation	Euro	0,78%	Néant
I4	FR0013231438	Capitalisation et/ou distribution	Euro	0,78%	Néant
J	FR0011011618	Capitalisation	Dollar américain	0,78%	Néant
K	FR0011352202	Capitalisation	Franc suisse	0,78%	Néant

ANAXIS SHORT DURATION

Portfolio Turnover Rate

Le Taux de rotation du portefeuille (PTR) d'un compartiment est calculé comme suit :

$((\text{Total des achats} + \text{Total des ventes}) - (\text{Total des souscriptions} + \text{Total des rachats})) / \text{L'actif net moyen du compartiment.}$

Pour la période du 01/01/2023 au 29/12/2023 :

Fonds	PTR
Anaxis Short Duration	74,19 %

Performance

Les différentes catégories d'actions ont progressé sur l'exercice comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Part	Performance 2019	Performance 2020	Performance 2021	Performance 2022	Performance 2023
E1	2,82%	0,75%	1,51%	-4,34%	6,92%
E2	2,82%	0,72%	1,51%	-4,34%	6,92%
U1	5,67%	2,06%	2,25%	-2,11%	9,01%
U2	5,71%	2,12%	2,24%	-2,14%	9,01%
S1	2,30%	0,50%	1,22%	-4,76%	4,72%
I	3,34%	1,26%	2,02%	-3,87%	7,46%
J	6,34%	2,44%	2,72%	-3,96%	9,56%
K	2,81%	0,92%	1,71%	-1,63%	5,27%
I4	N/A	N/A	2,10%	-4,27%	7,44%

Source : BNP Paribas SA, Anaxis Asset Management. Chaque performance est exprimée dans la devise de la catégorie d'actions concernée. Ces chiffres concernent le passé. Les performances passées ne sont pas des indicateurs fiables des performances futures.

RAPPORT DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

PriceWaterHouseCoopers

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Politique de gestion

Environnement économique et financier

Bien que les marchés aient été volatils, l'année 2023 a permis de constater le succès des politiques menées par les banques centrales. La lutte contre l'inflation s'est révélée efficace et le risque d'une forte récession économique semble écarté, bien que l'économie européenne soit très peu dynamique. La croissance chinoise reste, elle aussi, en retrait : trois ans de restrictions sanitaires et la grande fragilité du secteur immobilier ont pesé sur la consommation. Les prix de l'énergie sont à la baisse, en dépit des conflits russo-ukrainien et israélo-palestinien. Dans ce contexte, les marchés du crédit finissent l'année sur de fortes hausses, les primes de risque obligataires s'étant fortement contractées sur 12 mois. Par exemple, en Europe, cette prime est passée de 4,84% à 3,76% sur le segment de la dette d'entreprise à haut rendement (hors financières).

Stratégie d'investissement

L'allocation du fonds est restée conforme à son positionnement de produit à durée courte. La politique de gestion a continué à privilégier les obligations d'entreprises européennes, du fait de spreads de crédit globalement plus attractifs (après la prise en compte du coût de la couverture de change). Au niveau sectoriel, le mouvement le plus important a été le renforcement de l'exposition aux biens de consommation. Elle est passée de 7,5% à 15,3% et reflète la bonne adaptation des entreprises au contexte inflationniste. La qualité de crédit des émetteurs en portefeuille a été significativement améliorée. Les titres notés au-dessus de BB+ représentent 23,4% du portefeuille, contre 9,5% un an plus tôt. Dans le même temps la durée moyenne a été réduite de 2,03 à 1,61.

Notre politique de gestion repose avant tout sur l'analyse financière bottom-up des émetteurs et de leurs titres obligataires. L'évolution de la structure du portefeuille résulte principalement de notre appréciation du risque des positions, compte tenu du contexte économique, politique et monétaire. L'approche retenue combine des considérations micro-économiques favorisant les activités résilientes (en termes de chiffre d'affaires, de flexibilité des coûts, de liquidité du bilan et de capacité de financement) et des considérations macro-économiques tenant compte des réponses institutionnelles (mesures d'aide gouvernementales et réaction des banquiers centraux).

L'objectif d'investissement durable du fonds, complémentaire de son objectif financier, consiste à réduire l'intensité carbone moyenne des entreprises en portefeuille de 7,5% par an et à viser la neutralité à l'horizon 2050. Il conduit à l'application de critères d'analyse spécifiques qui, de notre point de vue, contribuent de manière significative à une bonne gestion du risque et à un renforcement de la robustesse du produit.

Perspectives

Les marchés anticipent une croissance faible pour 2024. La BCE poursuit lentement la réduction de son bilan entamé en juillet 2022. L'institution a annoncé que le cycle de hausse des taux était probablement terminé, mais sans évoquer encore la perspective d'une première baisse. Les taux d'intérêt pourraient donc se maintenir à des niveaux élevés, mais ce n'est pas le scénario privilégié par le marché, qui s'attend à une baisse marquée dès 2024, d'autant que l'inflation se rapproche de l'objectif de 2%.

La croissance devrait être plus soutenue aux Etats-Unis. La Réserve Fédérale a été plus explicite sur une probable baisse des taux en 2024 alors que l'inflation devrait revenir en-dessous de 3%.

L'importance des investissements requis par la transition climatique favorise le recours au crédit. La recherche d'une plus grande indépendance dans le domaine de l'énergie et des secteurs stratégiques va dans le même sens. On peut également citer le plan d'infrastructures de l'Europe. Cependant, on attend une dégradation des ratios financiers du fait de la baisse des profits sur fond d'inflation et d'augmentation des coûts de financement. L'immobilier souffre particulièrement sous l'effet de la hausse combinée des taux d'emprunt et des coûts de construction.

Le conflit ukrainien et la guerre menée par Israël contre le Hamas constituent deux risques géopolitiques majeurs. Globalement, la croissance des pays émergents devrait être en berne et des baisses de taux sont désormais attendues dans la plupart des pays. En Chine, le gouvernement devrait maintenir sa politique visant à soutenir l'économie et à stabiliser le secteur immobilier. Les alternances politiques en Argentine et en Equateur créent par ailleurs des incertitudes.

ANAXIS SHORT DURATION

Performance

Les différentes catégories de parts ont évolué sur l'exercice comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Part	ISIN	Performance	Devise
E1	FR0010951426	+6,92 %	EUR
E2	FR0010951434	+6,92 %	EUR
U1	FR0010951467	+9,01 %	USD
U2	FR0010951475	+9,01 %	USD
S1	FR0010951442	+4,72 %	CHF
I	FR0010951483	+7,46 %	EUR
I4	FR0013231438	+7,44 %	EUR
J	FR0011011618	+9,56 %	USD
K	FR0011352202	+5,27 %	CHF

Source : BNP Paribas, Anaxis Asset Management. Chaque performance est exprimée dans la devise de la catégorie de parts concernée. Ces chiffres concernent le passé. Les performances passées ne sont pas des indicateurs fiables des performances futures.

Mouvements intervenus sur le portefeuille au cours de l'exercice

Dans un marché devenu plus compliqué pour les entreprises du fait de la hausse des coûts de financement, le taux de rotation du portefeuille est resté modéré. Au cours de l'exercice, 79 lignes ont fait l'objet d'un remboursement anticipé (partiel ou total). Le chiffre était de 64 remboursements l'année précédente. Par ailleurs, quatre titres sont arrivés à maturité. Le nombre de positions obligataires présentes dans le fonds est de 166 en fin d'année, un chiffre similaire à celui de début d'exercice (164). Les obligations de la société Anglian Water ont été vendues pour cause de controverse sur la qualité du traitement de l'eau en Grande-Bretagne. Quelques autres titres ont été cédés pour des raisons de gestion active de l'équilibre rendement / risque du portefeuille. Nous avons surtout procédé à de nombreux achats pour accompagner la croissance des encours du fonds. Ce faisant les Etats-Unis (24,4%) et la France (20,3%) ont été renforcés.

Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul du risque global du fonds est la méthode de l'engagement. Le niveau de levier du fonds est limité à 100% de l'actif net.

Distribution du résultat

Exercice 2022

Les parts de capitalisation et/ou distribution ont versé au cours de l'exercice sous revue un dividende au titre de l'exercice 2022. La date de détachement du dividende a été le 22 mai 2023. Les dividendes unitaires ont été comme suit :

Part	ISIN	Dividende unitaire	Devise
E2	FR0010951434	10	EUR
I4	FR0013231438	15	EUR
U2	FR0010951475	20	USD

Exercice 2023

Le versement d'un dividende au titre de l'exercice 2023 a été prévu pour les parts le permettant. Ce dividende est indiqué pour chaque catégorie de parts sur la page correspondante du présent rapport annuel.

ANAXIS SHORT DURATION

Réfaction

En application des dispositions prévues par l'article 158 du Code général des impôts relatives à l'information concernant la part des revenus éligible à la réfaction de 40% et celle non éligible à cette réfaction, nous vous informons que les revenus dont la distribution est envisagée se répartissent de la manière suivante :

Part E2

Distribution unitaire par part :	25.00 EUR
dont part éligible à la réfaction de 40% :	0 EUR
dont part non éligible à la réfaction :	25.00 EUR

Part I4

Distribution unitaire par part :	25.00 EUR
dont part éligible à la réfaction de 40% :	0 EUR
dont part non éligible à la réfaction :	25.00 EUR

Part U2

Distribution unitaire par part :	30.00 USD
dont part éligible à la réfaction de 40% :	0 USD
dont part non éligible à la réfaction :	30.00 USD

Swing Pricing

Le fonds n'a pas eu recours au mécanisme de swing pricing au cours de l'année 2023.

Information relative aux instruments financiers du groupe

Le 16 décembre 2022, le fonds a souscrit 28 000 parts I1 (ISIN FR001400DS90) du fonds Defensive Bond Opp. 2026, également géré par Anaxis Asset Management. Cette souscription d'un montant de 2,8 millions d'euros représente 0,94% de l'actif net à la clôture de l'exercice.

Frais d'intermédiation

Anaxis Asset Management ne touche pas de frais d'intermédiation ni de commission de mouvement sur les opérations réalisées pour le compte du fonds. La société ne touche aucune rétrocession de la part du dépositaire, ni d'aucun autre prestataire ou intermédiaire de marché intervenant en lien avec la gestion du fonds. Les frais d'aide à la décision et les frais d'intermédiation demeurent inférieurs aux seuils réglementaires.

Politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Les gérants traitent avec des intermédiaires figurant obligatoirement sur la liste des intermédiaires approuvés par la société de gestion dans le cadre de ses procédures internes. Cette liste est établie sur la base de critères objectifs qui prennent notamment en compte la qualité du service rendu et les conditions tarifaires. Des informations complémentaires peuvent être obtenues sur simple demande auprès de la société de gestion ou téléchargées sur son site internet www.anaxis-am.com.

Politique de financement sur titres

Le fonds n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres ou à des contrats d'échange sur rendement global.

Information relative aux techniques de gestion efficace de portefeuille

Le fonds n'a pas utilisé au cours de l'exercice d'instrument financier dérivé dans le but de mettre en œuvre une technique dite « de gestion efficace de portefeuille ».

ANAXIS SHORT DURATION

Information relative aux instruments financiers dérivés

Le fonds a utilisé uniquement des opérations de change à terme avec la contrepartie BNP Paribas Securities Services dans le but de couvrir des expositions au risque de change. Il n'y pas eu au cours de l'exercice d'utilisation de contrats financiers dérivés dans le but de créer une exposition supplémentaire sur un marché ou un instrument sous-jacent. Un mécanisme quotidien d'échange de collatéral sous forme de liquidités pures a été mis en place avec la contrepartie afin de réduire le risque de contrepartie.

Garanties financières relatives aux instruments financiers dérivés

Le fonds n'a pas de situation particulière à communiquer concernant la taille ou la nature des garanties financières reçues en lien avec des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré ou des techniques de gestion efficace de portefeuille.

Politique de rémunération

La politique de rémunération de la société de gestion est disponible sur le site internet www.anaxis-am.com.

Mesures particulières

Compte tenu du montant raisonnable des rémunérations variables, la société n'a pas de mesure particulière à communiquer.

Montants versés au titre de l'exercice

Le montant total des rémunérations brutes versées par la société de gestion au titre de l'exercice s'élève à 1 038 k€, dont 703 k€ de rémunérations fixes et 335 k€ de rémunérations variables.

Bénéficiaires

Le nombre de bénéficiaires des rémunérations versées par la société de gestion au titre de l'exercice s'élève à 10 personnes, effectifs entrants et sortants cumulés.

Mode calcul de la rémunération fixe

La société de gestion applique le principe selon lequel la partie fixe de la rémunération doit être suffisamment importante pour rémunérer le professionnel au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise. Ainsi les collaborateurs ont une rémunération fixée en fonction du marché et du principe de cohérence appliqué au sein de la société.

Mode calcul de la rémunération variable

La partie variable vient compléter, de manière équilibrée, la partie fixe de la rémunération en considération des performances du professionnel. En l'état, la partie variable ne peut dépasser la somme de 100 000 euros par an et par collaborateur. Pour les collaborateurs ne faisant pas partie des cas spécifiques développés ci-après, la rémunération variable est fixée de manière discrétionnaire chaque année, en fonction de la réalisation des objectifs fixés lors des évaluations individuelles et des résultats qualitatifs et quantitatifs obtenus. Ces objectifs sont déterminés à partir d'indicateurs quantifiables ou factuels. Les critères généraux suivants sont également pris en considération : esprit d'équipe et contribution à une ambiance de travail efficace et harmonieuse, initiative personnelle, motivation et créativité, apport à la réflexion et à la mise en œuvre du développement stratégique de la société. La rémunération discrétionnaire n'est pas un droit. Elle dépend des résultats de la société de gestion. L'enveloppe totale pour l'ensemble des collaborateurs est fixée annuellement par le comité de direction.

Rémunération variable des gérants

La rémunération variable des gérants est discrétionnaire. Elle dépend des résultats individuels et du succès global de la société et de ses activités. Afin de dissuader la prise de risque excessive pour la société de gestion, la rémunération variable ne sera payée qu'après vérification que, sur la période considérée, il n'y a pas eu d'incident sérieux concernant le respect des contraintes de gestion et des procédures applicables.

ANAXIS SHORT DURATION

Rémunération variable des commerciaux

La rémunération variable des commerciaux est calculée sur la base du montant des souscriptions nettes levées, de l'encours détenu par les clients suivis et du niveau des frais de gestion, nets de rétrocessions, encaissés par la société de gestion. Afin de dissuader la prise de risque excessive pour la société de gestion, la rémunération variable ne sera payée qu'après vérification que, sur la période considérée, l'ensemble des dossiers des nouveaux clients ou distributeurs sont complets et que les procédures applicables ont été scrupuleusement respectées.

Changements intervenus au cours de l'exercice

Les frais variables indexés sur la performance ont été supprimés pour les parts qui en prévoyaient (E1, E2, U1, U2, S1, I, J, K). Simultanément, les frais de gestion de ces mêmes parts ont été augmentés de 0,05% (en base annuelle). Les frais de fonctionnement ont également été augmentés de 0,05% pour l'ensemble des parts du fonds. La catégorie de parts I3 (ISIN FR0013231420) a été supprimée. Ces changements ont été effectifs le 8 mars 2023. Depuis cette date les frais courants s'établissent comme suit : 1,10% de frais de gestion et 0,15% de frais de fonctionnement pour les parts E1, E2, U1, U2 et S1 ; 0,60% de frais de gestion et 0,15% de frais de fonctionnement pour les parts I, I4, J et K.

Changements intervenus après la clôture de l'exercice

A compter du 17 janvier 2024, la date limite de la centralisation des ordres a été reportée à 12h00 le jour de l'établissement de la valeur liquidative (J) au lieu de 12h en J-1. Le délai de règlement-livraison a été raccourci à J+2 au lieu de J+3.

Objectif d'investissement durable

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui Non

<input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 100%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion d'investissements durables
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social	<input type="checkbox"/> ayant un objectif social
	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif d'investissement durable de ce produit consiste à réduire l'intensité carbone globale des investissements sous gestion de 7,5% par an en moyenne jusqu'en 2030, de manière à se placer d'emblée sur une trajectoire permettant d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Le niveau de référence est celui mesuré fin 2018. L'objectif visé contribue à l'atténuation du changement climatique et paraît conforme aux ambitions de l'Accord de Paris.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour mesurer la réalisation de son objectif d'investissement durable, la société de gestion calcule l'intensité des émissions de gaz à effet de serre des sociétés dans lesquelles des investissements sont réalisés. L'intensité est mesurée en tonnes de gaz carbonique (ou équivalent) par million d'euros de chiffre d'affaires. Il s'agit d'une moyenne pondérée par le pourcentage du portefeuille alloué à chaque investissement. Les émissions considérées sont celles de catégorie 1 et 2. Fin 2023, l'intensité du portefeuille était selon nos estimations de 65,5 tonnes d'équivalent CO₂ par M€ de CA. La moyenne sur l'année a été de 83,8.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le chiffre mentionné à fin décembre 2023 (65,5 t eqCO₂/ M€ de CA) est en baisse de 26,8% par rapport à celui déterminé un an plus tôt (89,5 fin 2022). La moyenne annuelle est en baisse de 15,7%, passant de 99,6 à 83,8. L'objectif d'une réduction de 7,5% a donc été atteint à la fois du point de vue des niveaux de fin d'année et du point de vue des moyennes annuelles. Les tableaux suivants montrent l'évolution de l'intensité du portefeuille.

Année (chiffres à fin décembre)	Intensité en tonnes eqCO ₂ / M€ CA	% de variation
2018	331,5	
2019	223,5	-32,6 %
2020	138,5	-38,0 %
2021	105,3	-24,0 %
2022	89,5	-15,1 %
2023	65,5	-26,8%

Année (moyennes trimestrielles)	Intensité en tonnes eqCO ₂ / M€ CA	% de variation
2022	99,6	
2023	83,8	-15,9%

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Afin de s'assurer que les investissements de ce produit ne nuisent pas de manière significative à un objectif environnemental ou social, Anaxis Asset Management a défini une méthode de sélection des investissements en fonction de critères de durabilité adaptés à chaque objectif.

Emissions de gaz à effet de serre

Nous n'avons aucune exposition à des entreprises :

- ayant une activité significative dans le secteur des énergies fossiles,
- développant de nouveaux projets controversés dans ce secteur,
- mentionnées dans les listes de l'association Urgewald pour leur implication dans ce secteur.

Tous les investissements ont été classés en fonction de leur impact climatique probable. Les sociétés ayant une forte intensité en émission de gaz à effet de serre ont obtenu des notes comprises entre A et B- sur une échelle de A (meilleure note) à E (moins bonne note), ce qui signifie qu'elles sont alignées ou en cours d'alignement.

Lorsque l'alignement n'est pas jugé complet (note inférieure à B) sur une position significative (supérieure à 0,5%), une démarche d'engagement est lancée en vue d'obtenir un alignement à un horizon d'un an. Au 31 décembre, la part sensible

représente 7,7% du fonds et aucun engagement n'apparaît nécessaire.

Biodiversité

Le fonds n'a aucun investissement dans les secteurs des engrais, des pesticides, des plastiques d'emballage ou des OGM non thérapeutiques. Ces secteurs ont été exclus du fait des dommages qu'ils causent à la biodiversité.

Au cours de l'exercice 2023, notre comité d'éthique a identifié trois nouveaux cas de controverses en lien avec des questions de pollution ou de biodiversité. Il s'agit des sociétés Anglian Water Osprey, Tereos et Umicore. Ces sociétés ne sont plus éligibles à l'investissement. A la date de ce rapport, aucun émetteur en portefeuille ne fait l'objet d'une controverse significative en lien avec la biodiversité.

Eau

La gestion applique des exclusions sectorielles contribuant à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques. Sont exclus les secteurs des engrais, des pesticides et des plastiques d'emballage.

Les entreprises ayant une forte incidence potentielle sur les ressources en eau sont notées sur une échelle de A à E. Nous privilégions les sociétés notées B ou mieux (qui ont des objectifs engageants de réduction des incidences) et nous visons à ne pas investir dans des émetteurs dont la note est inférieure à C- (dont la gestion des incidences est insuffisante).

Par ailleurs, le thème de l'eau est couvert à travers le suivi des controverses environnementales (qui peuvent conduire à une exclusion par notre comité d'éthique) et l'évaluation qualitative de l'impact des activités de l'entreprise sur les communautés locales et les autres parties prenantes. Aucune société en portefeuille ne fait l'objet d'une controverse significative en lien avec le thème de l'eau.

Déchets

Le thème des déchets est difficile à suivre au sein de notre univers d'investissement, faute d'une transparence satisfaisante de la part des entreprises en général. Un suivi est réalisé au niveau des controverses environnementales avec l'aide de l'agence spécialisée ISS. Aucune société en portefeuille ne fait l'objet d'une controverse significative en lien avec le thème des déchets ou des rejets dans l'environnement.

Questions sociales et gouvernance

Ces aspects font partie intégrante de l'analyse réalisée par l'équipe de gestion. Une grille de facteurs permet d'identifier les principaux risques attachés à l'émetteur et d'évaluer leur intensité. Les entreprises sont notées sur une échelle de 1 (meilleure note) à 4 (moins bonne note). Une note sociale couvre les relations avec les parties prenantes (employés, fournisseurs, distributeurs, clients, communautés). Une note séparée s'attache aux questions de gouvernance (droits fondamentaux, structure de gestion, droits des actionnaires et créanciers, politique fiscale, exposition aux sanctions internationales). Une société ayant obtenu une note supérieure ou égale à 3,5 / 4 pour la responsabilité sociale ou la gouvernance doit sortir de nos portefeuilles.

Par ailleurs, et de manière indépendante, trois nouveaux groupes ont été exclus par notre comité d'éthique en 2023, du fait de controverses sur le thème de la responsabilité sociale. Il s'agit de Meituan, Securitas AB et Sibanye Stillwater.

Enfin, nous examinons les liens entre les entreprises et les gouvernements autoritaires coupables de violations graves des droits fondamentaux. Turk Telekomunikasyon a rejoint en 2023 la liste des sociétés exclues pour cette raison.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

1. La société de gestion a choisi de publier les 14 indicateurs obligatoires prévus par la réglementation, ainsi que tous les indicateurs optionnels, dès lors que des informations suffisantes ont pu être recueillies.
2. L'indicateur relatif à l'intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements et celui relatif à la part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles sont des indicateurs essentiels pour le pilotage de l'allocation du fonds en lien avec l'objectif d'investissement durable qui a été défini. L'intensité de GES a bien été réduite dans des proportions conformes à l'objectif annoncé et aucun investissement n'a eu lieu dans le secteur des combustibles fossiles au cours de l'exercice. L'indicateur correspondant a été maintenu à zéro.
3. L'indicateur relatif aux violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales fait l'objet d'une attention particulière à travers le suivi des controverses et la procédure d'exclusion normative pilotée par notre comité d'éthique.
4. L'indicateur concernant l'exposition à des armes controversées a été maintenu à zéro, conformément à notre politique d'exclusion sectorielle.
5. Tous les indicateurs sociaux et de gouvernance sont repris dans la grille d'analyse et de notation des sociétés sur les thèmes correspondants. Ces indicateurs peuvent ainsi contribuer à une exclusion en cas de note insuffisante (3,5 ou plus sur une échelle de 1 à 4).
6. Les autres indicateurs sont publiés pour information et utilisés comme des alertes au cours du processus d'investissement responsable. A ce stade, ils n'ont pas permis d'identifier des controverses supplémentaires.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

La société de gestion fait un suivi des controverses, ainsi que des procédures engagées selon le mécanisme de l'OCDE relatif aux entreprises multinationales. En particulier, l'ensemble des rapports de l'OCDE a été étudié afin d'identifier les entreprises non conformes. 211 procédures ont été reprises puis filtrées en fonction de la gravité des faits allégués et de leur lien avec notre univers d'investissement. 12 cas ont été étudiés de manière détaillée puis soumis à notre comité d'éthique. Le comité a décidé de maintenir 10 sociétés dans la liste des émetteurs éligibles. Deux autres cas, non présents en portefeuille, restent sous surveillance. Aucun investissement ne pourra avoir lieu sans validation explicite par le comité d'éthique.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives ont été prises en considération au sein des différentes étapes de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion : à travers la politique d'exclusion sectorielle, l'identification des activités sensibles (climat et thème de l'eau), la notation de l'alignement climatique, la

ANAXIS SHORT DURATION

notation des efforts de réduction des incidences liées au thème de l'eau, la notation des aspects sociaux et de gouvernance, l'évaluation de la gravité des controverses, la revue des procédures auprès de l'OCDE et l'identification des liens pouvant exister avec des régimes autoritaires.



La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir l'année 2023.

Quelle ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
WIENERBERGER	Matériaux de construct.	0,67%	Autriche
WEPA HYGIENEPRODUKTE	Papier	0,47%	Allemagne
SCHAEFFLER	Equip. automobile	0,72%	Allemagne
CAVERION	Maintenance	0,51%	Finlande
TEREOS	Agriculture	0,15%	France
SPIE	Construction	0,05%	France
ILIAD	Télécommunications	0,37%	France
IPSOS	Publicité	0,72%	France
ACCOR	Hôtellerie	0,70%	France
SPIE	Construction	0,30%	France



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

La catégorie « n° 1 Durables » couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

Le fonds a pour objectif l'investissement durable. La part d'investissements durables au sens de l'article 2(17) du Règlement (UE) 2019/2088 (SFDR) s'élève à 100,0% de l'actif hors liquidités.



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans une grande variété de secteurs, tout en respectant scrupuleusement notre politique d'exclusion sectorielle qui écarte notamment les secteurs des énergies fossiles, des engrais, des pesticides, de l'emballage plastique, des OGM non thérapeutiques, du tabac, du nucléaire et de l'armement. Le rapport de gestion et les comptes annuels donnent des informations complémentaires concernant l'allocation sectorielle.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le fonds a investi dans des activités économiques durables sur le plan environnemental. Néanmoins, ces investissements ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en la matière car les informations publiées par les entreprises ne nous permettent pas, à ce stade, d'évaluer leur degré d'alignement.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, obligations souveraines incluses*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le symbole ci-contre représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

A ce stade, les informations disponibles ne permettent pas de déterminer la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes au sens de la taxinomie européenne.

Où se situait le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Cette comparaison n'a pas pu être établie, faute d'informations de la part des entreprises.



Quelle est la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE doit être considérée comme étant de 100%, dans la mesure où il n'est pas possible de vérifier cet alignement à partir des informations disponibles.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Nous n'avons pas identifié d'investissement dans la catégorie « n° 2 Non durables ».

Il est à noter que le fonds peut détenir à titre accessoire des liquidités en compte pour ses besoins de fonctionnement et qu'il réalise des opérations de change à terme dans un but de couverture avec la banque BNP Paribas.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

La société de gestion a pris les mesures suivantes en vue d'atteindre l'objectif d'investissement durable du fonds :

1. Appliquer avec vigilance la politique d'exclusion sectorielle,
2. Identifier les secteurs sensibles du point de vue de leur impact sur le climat à partir de la quantification de leurs émissions en gaz à effet de serre,
3. Evaluer et noter le degré d'alignement climatique des entreprises et leur engagement sur une trajectoire visant à atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050,

ANAXIS SHORT DURATION

4. Ecarter les entreprises ayant des impacts climatiques sensibles lorsque leur note est insuffisante,
5. Entrer dans une démarche d'engagement avec les sociétés en cours d'alignement qui ne remplissent pas encore tous les critères requis par notre méthode de sélection,
6. Evaluer et noter la responsabilité sociale et la gouvernance des entreprises, de manière à exclure celles ayant de mauvaises pratiques,
7. Suivre les controverses et soumettre les cas préoccupants à notre comité d'éthique en vue d'une éventuelle exclusion,
8. Calculer et publier les indicateurs pertinents en lien avec l'objectif climatique du fonds.

Principales incidences négatives

Elément de mesure	Unité	Incidences 2023	Incidences 2022	Couverture	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
-------------------	-------	-----------------	-----------------	------------	-------------	--

INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT

Emissions de gaz à effet de serre

1. Emissions de GES						
Emissions de GES de niveau 1	t	7 153	5 452	48%	<p>Cet indicateur dépend de la taille des investissements et de l'allocation des portefeuilles. Son calcul requiert de connaître, pour chaque investissement, la quantité de gaz à effet de serre rejetée dans l'atmosphère sur l'année écoulée et la « valeur d'entreprise » en fin d'exercice. Les délais de publication impliquent la plupart du temps un décalage d'un an dans les données.</p>	<p>Nous visons la neutralité en gaz à effet de serre à l'horizon 2050 pour l'ensemble des investissements de nos portefeuilles, conformément à notre engagement dans l'initiative Net Zero Asset Managers. Cet objectif est aligné sur les ambitions de l'Accord de Paris.</p> <p>Nous identifions les secteurs à fortes émissions et appliquons aux entreprises concernées des critères de sélection relatifs à leur stratégie de transition climatique.</p> <p>Cependant, nous excluons entièrement le secteur des énergies fossiles, y compris le transport de combustibles, le raffinage de produits pétroliers et la production d'électricité non renouvelable.</p> <p>Nous veillons aussi à ne pas investir dans des entreprises qui développent de nouveaux projets dans ces domaines.</p>

ANAXIS SHORT DURATION

Emissions de GES de niveau 2			1990		Vo:1rd-de-s.sus.	Na-S' <21'i.g.agen,e-nts COLLIYIEt i3cli fois les emi.,csions de Rilfe'all<1 ct 2_
Emissions de GE de.rail'B3 u 3	t	!□□0.21	3549	23%	<p>Cet indicateur «m- oerne la quanlité de gazii effet de serre emise (il par les produits ctes entre- priScSau cour:sde leu<C)lcl<e de ,ie (a,al) ast jfl) par Ea., m_oy.enismo.l.bilisE!; our ur prod"" - tioo jamcnt), en pl.,,-<Jes emissio□m des Fliveaw: 1 et 2 con,ertes p:ar TE,s in- diG3teurs pr8i::E- dents_</p> <p>La proportion des eJ>Jreprises pub ant cet indicateur est eBrme'aible m is progresse + pide- 111,2nt [de 4liti iir, 2022 à 23% fin 2025), re lijUl ex- !Jlique laf□ote a.usse de irindica- teur d un.2cinnee: e r l'autre.,</p>	<p>Ce typ., d'emissions est pris ell compte dms leca.; dessE<O- teur.s ay.am me forte rnmribu- tic,,nindijecte au r,,rhauffe- ment climatiq.ue,</p> <p>Le5 faumk5eu5 de ffirvic:es:oLJ de mate.iels specifiq;ues au secteur iie:s eneryes fo;;iles sont &d'us de nas portefe<uij]les (par exemple l' l□, tion pa-- troliere, le Ira""iP□rt cfrdm- ;;;;rb-ures.,)ta construction de cenbialei thermiq; es a.u d'oleaduc;J_</p> <p>les fab'lic-a11ts cf.;VEhirules"" d'a icru e, les em reprise, de i□ istiq. e sdnr consid'irees commefais nt partie <lea,ec- teu<E sensibles_Nous leur ap- pl uoru des crieres de selec- tion oomp]E'.m.eAtafresr.ceritrE-s sur leur stra.f'EIEie-de rPd!l.rtion des €missio□n5 de niveau .._</p>
Emissions totale de GE:5	t	111 732	l{ }119!		Il s'agit du <um des emis:sio** de 111- veau.: 1J 2 et 3Nce-t indicateur eOt sus.- c.eptibl:2 de ,arier fortemen! en fonc- ti,m la taille et de l'all□cafian des fDr- tefeullles.	Du fait cles methodes d'in- tisseme11t durable q11eous fflictons en IP1,ME, cet indica- leur doiterulré,ers zilro à l'horizmn□so_
2, Empreinte cartmne						
	t/ME d'in*,e;t_				<p>LJempreEntEcor- b□ne E1st l q 11tite □taile de GE5 emise, rapportee à la taiae des J<->rtef.eu les, ce ciilat1 m.;,utrc lise 'e-ffct i:funei,aria- tioo di.;; enoour.- rous gestiome</p> <p>LE milifre in.dique c□mcernf!'seulem,ent Jes l'W'Ve::im:1 Et 2. de mam8re. aperm- ettre J:te compa- raiso;na!RC li'cnll.Ee: demiere, En in- cluant - nWeau 3 onebc:ient w1.e,Em- 1Jreinte <carbone de 397,1/M1€fin 202 -</p>	<p>I empreint:e (carbonep de rnElme que1 ElrmiG:sions,doit teridre- Ver.:z'E.ro i3 l'ho:ri:ron 2.o.s.-0, mais soel□roune trajectoire q iliest P"" affecme par la Variatioo desencourssous g,estion.</p>

ANAXIS SHORT DURATION

3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements						
	t/ME de CA	83,8	89,5	100%	<p>Cet indicateur rapporte les émissions publiées au chiffre d'affaires des entreprises.</p> <p>Des estimations ont été utilisées chaque fois que nécessaire afin d'atteindre une couverture complète des portefeuilles.</p> <p>Le chiffre indiqué concerne seulement les niveaux 1 et 2, de manière à permettre une comparaison avec l'année dernière. En incluant le niveau 3, on obtient une intensité en GES de 229,0 t/ME fin 2023. Cette intensité n'inclut pas les émissions de niveau 3 des entreprises qui ne les publient pas. Elle est donc susceptible de varier (à la hausse) avec l'amélioration de la transparence des entreprises.</p>	<p>Notre objectif à long terme est la neutralité carbone d'ici 2050. L'objectif à moyen terme est une réduction de cette intensité en gaz à effet serre de 7,5% par an en moyenne.</p> <p>En plus des exclusions sectorielles, la méthode utilisée consiste à évaluer les stratégies des entreprises appartenant à des secteurs à forte incidence climatique (selon notre classification qui recouvre tous les secteurs recommandés par le Net Zero Investment Framework).</p> <p>Nous utilisons les notes climatiques attribuées aux entreprises par le CDP et nous les complétons par une notation interne pour les entreprises qui ne participent pas à cette plateforme. Nous nous référons également aux engagements validés par l'organisation SBTi (Science Based Targets Initiative) lorsqu'ils existent.</p> <p>Notre processus vise à assurer que toutes les entreprises à forte incidence climatique potentielle ont des stratégies alignées sur l'Accord de Paris.</p> <p>Si ce n'est pas le cas lors de la première évaluation, une démarche d'engagement peut être mise en œuvre, à titre exceptionnel, pour une durée maximale d'un an.</p>
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles						
		0%	0%	100%	<p>Cette exposition concerne les sociétés qui tirent des revenus d'activités liées aux combustibles fossiles : prospection, extraction, production, transformation, stockage, raffinage ou distribution.</p>	<p>En vertu de notre politique d'exclusion sectorielle, cette exposition doit être de zéro.</p> <p>Une exception est cependant prévue pour les stations-services, indispensables au développement de la voiture électrique, bien que leurs revenus proviennent encore majoritairement de la distribution de carburant.</p>

ANAXIS SHORT DURATION

5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable des sociétés bénéficiaires des investissements						
Part de la consommation totale		74%	76%	51%	Ces moyennes ne tiennent pas compte du fait que certaines entreprises consomment ou produisent plus d'énergie que d'autres. Fin 2023, 27% du portefeuille étaient investis dans des sociétés qui peuvent être considérées comme neutres en émissions de gaz à effet de serre.	Ce pourcentage devrait baisser du fait de la mise en œuvre progressive de stratégies de transition climatique et de neutralité carbone au sein des sociétés dans lesquelles nous investissons.
Part de la production totale		64%	68%	27%		Ce pourcentage concerne la production au sein des groupes industriels, car nous excluons les sociétés vendant des combustibles fossiles ou de l'électricité produite à partir de sources non renouvelables. Le secteur du nucléaire est également exclu.
6. Intensité de consommation d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements, par secteur à fort impact climatique						
A. Agriculture, exploitation forestière et pêche	GWh / M€ de CA	0,2	0,2	100%	Sur une allocation de 0,1%	La baisse de la consommation d'énergie est un des moyens permettant de réduire de l'intensité en GES des activités économiques. Ce facteur est particulièrement important dans les secteurs pour lesquels il n'existe pas encore d'alternative aux énergies fossiles (par exemple le transport aérien et le fret maritime). Dans tous les cas, l'intensité énergétique des entreprises à fort impact fait partie des critères utilisés pour évaluer la crédibilité des plans de transition climatique présentés par ces entreprises.
B. Mines et carrières	GWh / M€ de CA		0,7		Aucune allocation	
C. Industrie manufacturière	GWh / M€ de CA	0,8		59%	Sur une allocation de 29,0%	
D. Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionnée	GWh / M€ de CA		0,5		Aucune allocation	
E. Distribution et traitement de l'eau, gestion des déchets et dépollution	GWh / M€ de CA	0,5	0,9	34%	Sur une allocation de 1,6%	
F. Construction	GWh / M€ de CA	0,9	0,1	68%	Sur une allocation de 1,2%	
G. Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules motorisés	GWh / M€ de CA	0,1	2,7	41%	Sur une allocation de 12,0%	
H. Transport et stockage	GWh / M€ de CA	3,6	0,3	15%	Sur une allocation de 2,0%	
L. Activités immobilières	GWh / M€ de CA	0,4		48%	Sur une allocation de 3,8%	

Biodiversité

7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité						
Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones		0%		86%	<p>Du fait du manque d'informations disponibles de la part des entreprises, nous avons développé la méthode d'évaluation suivante.</p> <p>(1) Nous avons classé les secteurs d'activité en trois catégories en fonction de leur incidence potentielle sur la biodiversité. Notre évaluation se concentre sur les secteurs à forte incidence potentielle.</p> <p>(2) Nous avons établi une liste de 33 pays sensibles dans lesquels la biodiversité apparaît particulièrement menacée. Pour cela nous avons utilisé des données publiées par l'IUCN. Notre évaluation se concentre sur les entreprises ayant leurs activités principales dans un pays sensible.</p> <p>(3) Le critère utilisé repose sur deux éléments complémentaires : (i) l'entreprise doit avoir mis en place une procédure interne en matière de biodiversité et (ii) elle ne doit faire l'objet d'aucune controverse grave en lien avec la biodiversité.</p>	<p>Notre incidence potentielle sur la biodiversité est fortement réduite par notre politique d'exclusion visant les secteurs des engrais, des pesticides, du plastique d'emballage et des OGM non-thérapeutiques.</p> <p>Parallèlement, l'indicateur décrit ci-contre a été mis en place au quatrième trimestre 2023 afin de renforcer notre vigilance dans ce domaine. Notre objectif est de le maintenir à zéro.</p> <p>Si un investissement non conforme est identifié, il devra généralement être vendu dans un délai de 3 mois.</p>

ANAXIS SHORT DURATION

Eau

8. Rejets dans l'eau						
Rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, en moyenne pondérée	t/M€ d'invest.			0%	Les informations nécessaires n'ont pas pu être collectées	Pour les sociétés ayant un impact important sur les milieux aquatiques ou les ressources en eau, cet indicateur doit être pris en compte dans l'attribution d'une note sur le thème de l'eau. Cependant, il n'apparaît que très rarement dans les données collectées. Ce point constitue une préoccupation majeure. Les solutions restent à l'étude.

Déchets

9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs						
Déchets dangereux et déchets radioactifs produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, en moyenne pondérée	t/M€ d'invest.	2,1	1,9	18%		La production de déchets radioactifs est de zéro car nous excluons le secteur du nucléaire et n'avons pas identifié de société en portefeuille utilisant des matières radioactives (ce qui pourrait être le cas dans la santé ou certaines industries). Concernant les autres types de déchets dangereux, la collecte de données demeure trop partielle à ce stade.

ANAXIS SHORT DURATION

INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION

Les questions sociales et de personnel

10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales						
Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations de ces principes		0%	0%	100%		<p>Nous suivons les controverses, notamment à travers un abonnement aux services de l'agence ISS. Nous examinons par ailleurs les rapports de l'OCDE et les notes de recherche de plusieurs agences d'analyse financière et extra-financière.</p> <p>Notre comité d'éthique étudie chaque cas de violation potentielle afin de décider d'une éventuelle exclusion. Notre objectif est de n'avoir aucun investissement dans des sociétés n'agissant pas de manière conforme à ces principes.</p>
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect de ces principes						
Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect de ces principes, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations		10%	7%	30%	<p>Cet indicateur a été défini de manière à couvrir une part substantielle de nos portefeuilles avec les données disponibles. Nous recueillons les informations publiées par les entreprises concernant l'existence de procédures couvrant chacun des 10 thèmes présents dans le Pacte mondial. Les mécanismes de conformité sont considérés comme insuffisants si moins de 3 thèmes sont couverts par des procédures.</p>	<p>Cet indicateur est pris en compte dans notre analyse de la responsabilité sociale des entreprises. Nous notons les entreprises sur une échelle de 1 (meilleure note) à 4 (moins bonne note). Une note de 3,50 ou plus conduit à une exclusion.</p> <p>Chaque thème du Pacte mondial non couvert par une procédure dégrade la note de 0,01 point, d'où une pénalité maximale de 0,10. Par ailleurs, l'absence d'informations disponibles dégrade la note d'un incrément forfaitaire de 0,05 point.</p>

ANAXIS SHORT DURATION

12. Écart de rémunération entre hommes et femme						
Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements		10%	6%	5%		<p>Cet indicateur est pris en compte dans notre note de responsabilité sociale des entreprises (dont le fonctionnement est décrit ci-dessus).</p> <p>Si l'indicateur est positif, la note est dégradée proportionnellement à la valeur de l'indicateur, jusqu'à atteindre une pénalité maximale de 0,2 point pour un écart de rémunération moyen de 10% ou plus. L'absence d'information conduit à une pénalité forfaitaire de 0,05 point. Les sociétés notées 3,50/4 ou plus sont exclues.</p>
13. Mixité au sein des organes de gouvernance						
Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	Pourcentage de femmes au sein du conseil d'administration	30%	30%	64%		<p>Cet indicateur est pris en compte dans notre note de responsabilité sociale des entreprises (dont le fonctionnement est décrit au § 11 ci-dessus).</p> <p>Si l'indicateur est inférieur à 50%, la note est dégradée proportionnellement à la valeur de l'indicateur, jusqu'à atteindre une pénalité maximale de 0,05 point s'il n'y a aucune femme au conseil d'administration. Les sociétés notées 3,50/4 ou plus sont exclues.</p>
14. Exposition à des armes controversées						
Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)		0%	0%	100%		<p>Le secteur de l'armement est, de manière générale, exclu de notre gestion. La vigilance est encore plus grande dans le cas des armes controversées. Aucune implication dans ce domaine n'est tolérée.</p>

INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT

SUPPLEMENTAIRES

Performance énergétique

ECS. Ventilation des consommations d'énergie par type de sources d'énergie non renouvelables						
Part d'énergie provenant de sources non renouvelables utilisée par les sociétés bénéficiaires d'investissements, ventilée par source d'énergie						<p>Cette part est de zéro dans le cas des sociétés de production d'électricité. En effet, nous excluons le secteur des énergies non renouvelables.</p> <p>Dans les autres cas, nous utilisons cet indicateur dans notre évaluation de la stratégie de transition climatique des entreprises. Notre approche est centrée sur les efforts fournis. L'analyse est résumée par une note climatique qui tient compte de l'évolution de cet indicateur.</p> <p>En effet, la réduction de l'utilisation d'énergies non renouvelables est un élément essentiel de la transition climatique. Une entreprise qui ne remplit pas nos critères dans ce domaine ne peut être considérée comme alignée avec nos objectifs d'investissement durable. Lorsqu'elle a une incidence importante (selon notre classification sectorielle), une telle société doit être exclue de nos portefeuilles (en priorité de ceux affichant des objectifs climatiques explicites). Les sociétés de moindre incidence et les positions de tailles peu significatives sont soumises à des limites d'allocation spécifiques en fonction de leurs notes climatiques.</p>
Charbon		1%	1%	48%		
Pétrole		13%	12%	48%		
Gaz		30%	30%	48%		

Eau, déchets et autres matières

EC6. Utilisation et recyclage de l'eau						
Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires	m ³ /M€ de CA	304	1 471	45%	Cet indicateur est fortement biaisé par l'allocation au secteur de l'hydroélectricité.	La quantité d'eau consommée devrait baisser, au sein des secteurs à forte incidence, au fur et à mesure que les politiques environnementales des entreprises produisent leurs effets. L'utilisation de notes sur le thème de l'eau devrait encourager ce mouvement et conduire à exclure les entreprises ne faisant pas d'efforts suffisants. Cependant, le niveau de l'indicateur dépend également de l'allocation sectorielle du portefeuille, qui évolue en fonction des choix de gestion.
EC7. Part d'investissements dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau						
		70%	69%	100%	Lorsqu'aucune information n'a pu être collectée à ce propos, nous avons considéré que la société n'avait pas de politique. La part de l'allocation considérée comme ayant une incidence potentielle élevée sur les ressources en eau est de 2%. Toutes les sociétés concernées ont des notes suffisantes sur le thème de l'eau relativement à cet indicateur.	Notre objectif est de maintenir à zéro la part des sociétés ayant (selon notre analyse sectorielle) une forte incidence potentielle sur les ressources en eau et n'ayant pas mis en place de politique satisfaisante dans ce domaine. Dans ce but, nous utilisons les informations publiées par les entreprises et les notes du CDP sur le thème de l'eau, lorsqu'elles sont disponibles. Dans les autres cas, nous appliquons des notes internes issues de l'analyse des rapports de durabilité des entreprises.
EC8. Exposition à des zones de stress hydrique élevé						
Part d'investissement dans des sociétés implantées dans des zones de stress hydrique élevé et n'appliquant pas de politique de gestion de l'eau		0%	0%	25%		Nous cherchons à maintenir cet indicateur à zéro pour les sociétés ayant une incidence potentielle élevée sur les ressources en eau. Nous le surveillons aussi au niveau global afin de nous assurer qu'il ne dévie pas significativement de zéro.

ANAXIS SHORT DURATION

EC9. Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques						
Part d'investissement dans des sociétés dont les activités relèvent de l'annexe I, Division 20.2, du règlement (CE) no 1893/2006		0%	0%	100%	Cet indicateur concerne la « fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques ».	Notre allocation n'exclut pas le secteur chimique en général, mais elle exclut effectivement la production d'engrais et de pesticides.

Titres verts

EC16. Part de titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental						
		97%	98%	100%		Les green bonds ne représentent pour l'instant qu'une très faible part de notre univers d'investissement. Notre processus d'investissement durable doit donc s'appuyer sur d'autres critères pour sélectionner les instruments éligibles.

ANAXIS SHORT DURATION

INDICATEURS L ES AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, OE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION

SUPPLEMENTAIRES

Les quest" ons sociales et de personnel

so. In*estiss.ernenli d ns de< entreprises saras palitiq l e de preventian de. accidents du mwai[
P.a.r.t.c.f.in l'lest:is,ement dems Efea.-> smiit.es sans polihique d E-vention de,,:accidents du travail					La méthode d'obtention des données utilisées pour f,a;calcul de cet indicateur a 18tE! ameliorE!e en 2025. Le chiffre C D!!Nre les trois d,r-nieE".5trir:nes!resde l'amnf.e.	.Lte;Elrne de la pn=.;,-entior;dii es accid'e!lts du tra.,ail f.ait l"rrie de r3 grille c:l'analyse utili-ee pour c!Etermine, [a 1101e de r!sponsabilite sociale de.a entreprises (dont le ronctio-ent:o,.; d?uit au 1.1.ci-<les-s!IS). cet indica1te11rest e,plicite-mentris en cannp.e.En rab->all!C e-de politique de pril-entiomda;s anidents du tra,ai * "D!te est degradee de 0,05 poITTL!e sociietes notees 3)50/4 au pllli .s!!!texch1.re.-.
5C4. Absence de rmd'uite pour ies folliliissellf5						
Pait d'inoestis_"=ID2nt ,lla,as des S".O:::iEte.ssc:Jns c-ode de ooncf11i pour les faumisseur; [hatte contre les conditfons <letr=a da,n6ereuse-s, le traitra "" -c.aire, le tJavail des.<nfanitset le rra*ailrordf						LeE:rne 5 relatiortSav re,;; fournis:;esrsf:-1itp3.nie de la i;ille d'anal1-se utilisee pour determin"r la na.te d? respon-;al,ilite sociale des entr>.;prises jd□nt le, fonctionnement ast OE!criGa:u § tit: cj,.,dessus _ Cet indicateur 61 explicite-ment pris en compte .En fat-:.....,e de rode de mi,dllrit:e p□w le:: faumissc:urs; 13 nat e ast d'egr. dee :e.o,10 point. En l'abs!8!!lce <l'mfarnation dispo-11ible, la note est deg,a,lee da o,□s pa-nt. Les <DOOE!5 ootees ,50/4 .au plu5 s□it e...:lue-i
sa;: Protectioni nuffisilnt,e de..s l'an[eursd'a1erte						
Part dr.in"Elstis.se-ment de!PISdc:.5 eimtes qi,in'c.nt P"" défini de pol'itique de pm,&00n des l:an-c,eurs d'ai-erte						Cet indicateur,e;t pTi-s.re.fl compte d!aru notre nC>le lf.a responsabilite soci21e des e - !re!!rises (don,te fonct,mme-"!cote,.; dacm:au 1.1 <i-des-...j. En l'absence de,politique de protection des lanc21 rs d'at,e,rte et de mecanisme de trait:eme,it das d-i «rends au desph.inlc'5 co1u:em2n!!!:es questions de pers□mne la,note .-1 cfe,;;; d** d,ea,10 point. Ce-st eEi:llement L2- ra5 ellil'3b- seme ol'mfarnatron dispo-ni e. W sociE!- :nate.E!s 3)50/4 .au-pl - s□rit exchJe-i.

ANAXIS SHORT DURATION

sc1. Discrimination						
Nominale de ca, de discrimi- tion des personnes ... en moyenne ponctuelle		D,1		88%	Cet indicateur mesure le niveau de diversité des entreprises par les surveys questions de discrimination et l'absence de plus de 1111 personnes ou plus sur la base de l'absence. Cet indicateur a été normalisé en fin d'année née .	Chaque fois qu'un principe SE-Jian est identifié le soumis 53.1 no. tre. Comité d'éthique, qui se prononce sur une enquête et est inscrit dans le dossier de réponse et les discussions n. c. o. ees dans les procès-verbaux, des réunions, ioo;

droits de l'homme

scs. Absence de politique en matière de droits de l'homme						
Politique d'investissement des entreprises de JDSan: pas d'une politique en matière de droits de l'homme						Cet indicateur est pris en compte dans le nom de la responsabilité sociale des entreprises (RS) de l'entreprise et est inscrit au § 11 ci-dessous. Effet : absence de politique en matière de droits de l'homme, la note de la section de 0,05 point. Les sociétés notées 3,5/4 ou plus sont exclues.
SCIO. Manque d'engagement volontaire						
Part d'investissement des entreprises de JDSan: pas d'une procédure de diligence raisonnable pour prévenir, atténuer et traiter les incidences négatives sur les droits de l'homme						Cet indicateur est pris en compte dans le nom de la responsabilité sociale des entreprises (RS) de l'entreprise et est inscrit au § 11 ci-dessous. En l'absence d'une procédure de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme, la note est dégradée de 0,05 point. La pénalité est de 0,05 point si la société est exposée à un risque important de plaintes intentées par les travailleurs en ci us . I.e., sociétés notées 3,5/11 ou plus sont exclues.
Indicateur d'absence de procédures de prévention de la traite des êtres humains						
Part d'investissement des sociétés qui n'ont pas de politique de lutte contre la traite des êtres humains			17%			Cet indicateur est pris en compte dans notre note de responsabilité sociale des entreprises (RS) de l'entreprise et est inscrit au § 11 ci-dessous. Si une société n'a pas de poli- tique de lutte contre la traite, des êtres humains alors qu'elle est exposée à un risque important de plaintes, (selon l'indicateur SC13 présente ci-dessous), la note est dégradée de

ANAXIS SHORT DURATION

					0,10 point. Les sociétés notées 3,50/4 ou plus sont exclues.	
SC12. Activités et fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail						
Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail, par zone géographique ou type d'activité		9%		95%	Cet indicateur a été calculé en fin d'année.	Cet indicateur est utilisé pour moduler la note de responsabilité sociale des entreprises, comme indiqué au § SC10 ci-dessus.
SC13. Activités et fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire						
Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire, par zone géographique et/ou type d'activité		1%		95%	Cet indicateur a été calculé en fin d'année.	Cet indicateur est utilisé pour moduler la note de responsabilité sociale des entreprises, comme indiqué au § SC11 ci-dessus.
SC14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme						
Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme en lien avec les sociétés bénéficiaires des investissements, sur base d'une moyenne pondérée		0,0	0,0	92%		Notre comité d'éthique exclut de notre univers d'investissement les sociétés coupables de violations graves des droits de l'homme. La vigilance est renforcée par un abonnement à l'agence ISS. Tout membre de l'équipe qui est informé d'une violation ou a de bonnes raisons de soupçonner un problème doit informer le comité sans délai.

Lutte contre la corruption et les actes de corruption

SC15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la corruption		1%	1%	58%		Cet indicateur est pris en compte dans notre note de gouvernance des entreprises (qui est distincte de la note de responsabilité sociale mais suit une logique similaire, voir § 11 ci-dessus). Si une société n'a pas de politique de lutte contre la corruption, sa note est dégradée de 0,05 point. Les sociétés notées 3,50/4 ou plus sur le thème de la gouvernance sont exclues.

ANAXIS SHORT DURATION

Bilan actif

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Immobilisations Nettes		-
Dépôts		-
Instruments financiers	298,151,789.54	207,118,592.04
Actions et valeurs assimilées		-
Négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé		-
Non négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé		-
Obligations et valeurs assimilées	250,898,830.11	181,559,048.47
Négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé	250,898,830.11	181,559,048.47
Non négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé		-
Titres de créances	44,300,359.43	22,779,423.57
Négo-ciés sur un marché régle-menté ou assimilé - Titres de créances négo-ciables		-
Négo-ciés sur un marché régle-menté ou assimilé - Autres titres de créances	44,300,359.43	22,779,423.57
Non négo-ciés sur un marché régle-menté ou assimilé		-
Titres d'organismes de placement collectif	2,952,600.00	2,780,120.00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	2,952,600.00	2,780,120.00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne		-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés		-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés		-
Autres organismes non européens		-
Opérations temporaires sur titres		-
Créances représentatives de titre reçus en pension		-
Créances représentatives de titres prêtés		-
Titres empruntés		-
Titres donnés en pension		-
Autres opérations temporaires		-
Instruments financiers à terme		-
Opérations sur un marché régle-menté ou assimilé		-
Autres opérations		-
Autres Actifs : Loans		-
Autres instruments financiers		-
Créances	134,121,844.52	115,198,579.89
Opérations de change à terme de devises	132,261,954.51	114,830,339.38
Autres	1,859,890.01	368,240.51
Comptes financiers	13,388,949.80	18,862,936.31
Liquidités	13,388,949.80	18,862,936.31
TOTAL DE L'ACTIF	445,662,583.86	341,180,108.24

Bilan passif

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Capitaux propres	-	-
Capital	302,872,834.67	217,799,122.40
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	2,601,821.37	1,762,263.17
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-4,022,237.64	-1,756,573.01
Résultat de l'exercice (a,b)	11,382,585.94	8,398,607.23
 Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	 312,835,004.34	 226,203,419.79
 Instruments financiers	 -	 -
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
 Dettes	 132,827,579.52	 114,976,688.45
Opérations de change à terme de devises	130,737,232.36	114,734,725.67
Autres	2,090,347.16	241,962.78
 Comptes financiers	 -	 -
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	445,662,583.86	341,180,108.24

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

ANAXIS SHORT DURATION

Compte de résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Produits sur opérations financières		-
Produits sur actions et valeurs assimilées		-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	10,517,351.67	8,605,513.61
Produits sur titres de créances	1,265,543.35	571,089.01
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme		-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	484,757.71	66,687.43
Produits sur prêts		-
Autres produits financiers		-
TOTAL I	12,267,652.73	9,243,290.05
Charges sur opérations financières		-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		-
Charges sur instruments financiers à terme		-
Charges sur dettes financières	-5,570.04	-66,118.45
Autres charges financières	-41,453.60	-42,221.97
TOTAL II	-47,023.64	-108,340.42
Résultat sur opérations financières (I + II)	12,220,629.09	9,134,949.63
Autres produits (III)		-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-2,250,505.01	-1,584,984.57
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	9,970,124.08	7,549,965.06
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	1,412,461.86	848,642.17
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)		-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	11,382,585.94	8,398,607.23

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Les EMTN font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

Méthode d'ajustement de la valeur liquidative liée au swing pricing avec seuil de déclenchement :

Le FCP peut subir une baisse de sa valeur liquidative ("VL") en raison des ordres de souscription et de rachat effectués par les investisseurs, à un cours qui ne reflète pas les coûts de réajustement associés aux opérations d'investissement ou de désinvestissement du portefeuille. Afin de réduire l'impact de cette dilution et de protéger les intérêts des porteurs existants, le FCP met en place un mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement.

Ce mécanisme, encadré par une politique de swing pricing, permet de faire supporter les coûts de réajustement aux investisseurs qui demandent la souscription ou le rachat de parts du FCP en épargnant ainsi les autres porteurs. Si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription et rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des classes de parts du FCP dépasse un seuil préétabli, déterminé sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net du FCP, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement induits.

La VL de chaque classe de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des classes de parts du FCP.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au FCP.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions et rachats au sein du FCP, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur.

Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la société de gestion devra effectuer de tels ajustements.

ANAXIS SHORT DURATION

Les investisseurs sont informés qu'en raison de l'application du swing pricing, la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille. La politique de swing pricing est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. L'application du swing pricing est à la discrétion de la société de gestion, dans le respect de cette politique.

Conformément à la réglementation, les paramètres de ce dispositif ne sont connus que des personnes en charge de sa mise en oeuvre.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

Swaps de taux :

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion. L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Frais de gestion financière

- 1,10% TTC maximum pour les parts E1
- 1,10% TTC maximum pour les parts E2
- 1,10% TTC maximum pour les parts U1
- 1,10% TTC maximum pour les parts U2
- 1,10% TTC maximum pour les parts S1
- 0,60 % TTC maximum pour les parts I
- 0,60 % TTC maximum pour les parts I4
- 0,60 % TTC maximum pour les parts J
- 0,60 % TTC maximum pour les parts K

Frais administratifs externes à la société de gestion

- 0,15% TTC maximum pour les parts E1
- 0,15% TTC maximum pour les parts E2
- 0,15% TTC maximum pour les parts U1
- 0,15% TTC maximum pour les parts U2
- 0,15% TTC maximum pour les parts S1
- 0,15% TTC maximum pour les parts I
- 0,15% TTC maximum pour les parts I4
- 0,15% TTC maximum pour les parts J
- 0,15% TTC maximum pour les parts K

L'excédent éventuel étant pris en charge par la société de gestion.

ANAXIS SHORT DURATION

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de recherche

Les frais de recherche sont provisionnés sur chaque VL sur la base d'un montant communiqué par la société de gestion.

En l'absence de compte spécifique prévu par la réglementation, ces frais seront enregistrés dans la rubrique "autres charges financières" dans le compte de résultat.

Commission de surperformance

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés.

Affectation des résultats réalisés

Part E1 : Capitalisation
Part E2 : Capitalisation et/ou distribution
Part U1 : Capitalisation
Part U2 : Capitalisation et/ou distribution
Part S1 : Capitalisation
Part I : Capitalisation
Part I4 : Capitalisation et/ou distribution
Part J : Capitalisation
Part K : Capitalisation

Affectation des plus-values nettes réalisées

Part E1 : Capitalisation
Part E2 : Capitalisation
Part U1 : Capitalisation
Part U2 : Capitalisation
Part S1 : Capitalisation
Part I : Capitalisation
Part I4 : Capitalisation
Part J : Capitalisation
Part K : Capitalisation

ANAXIS SHORT DURATION

Changements affectant le fonds

10/03/2023 :

- Modification des frais de gestion :
 - Parts E1, E2, U1, U2 et S1 : 1,10% au lieu de 1,05%
 - Parts I, J et K et I4 : 0,60% au lieu de 0,55%
 - Parts I4 : 0,60% au lieu de 0,65%.
- Autres frais externes : 0,15% pour toutes les parts.
- Suppression de commission de surperformance.
- Suppression de la part I3 (cette part n'ayant jamais été souscrite auparavant).

ANAXIS SHORT DURATION

Evolution de l'actif net

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Actif net en début d'exercice	226,203,419.79	173,958,822.22
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	124,813,304.10	106,125,434.89
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-57,809,463.37	-48,733,066.75
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1,071,521.02	38,669.99
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4,182,999.29	-2,506,491.56
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-6,811.33	-8,208.04
Différences de change	983,821.46	1,210,283.26
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	12,229,565.21	-11,230,513.62
Différence d'estimation exercice N	1,790,320.41	-10,439,244.80
Différence d'estimation exercice N-1	10,439,244.80	-791,268.82
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-437,477.33	-201,475.66
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	9,970,124.08	7,549,965.06
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	312,835,004.34	226,203,419.79

Complément d'information 1

	Exercice 29/12/2023
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	2,952,600.00
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Complément d'information 2

	Exercice 29/12/2023	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	70,510.222	
Nombre de titres rachetés	30,220.723	
Catégorie de classe E1 (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	7,253.424	
Nombre de titres rachetés	4,811.230	
Catégorie de classe E2 (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	396.072	
Nombre de titres rachetés	82.910	
Catégorie de classe U1 (Devise: USD)		
Nombre de titres émis	1,410.781	
Nombre de titres rachetés	599.261	
Catégorie de classe U2 (Devise: USD)		
Nombre de titres émis	1,428.000	
Nombre de titres rachetés	378.565	
Catégorie de classe S1 (Devise: CHF)		
Nombre de titres émis	4,709.427	
Nombre de titres rachetés	2,455.274	
Catégorie de classe K (Devise: CHF)		
Nombre de titres émis	6,316.094	
Nombre de titres rachetés	2,882.351	
Catégorie de classe J (Devise: USD)		
Nombre de titres émis	1,854.123	
Nombre de titres rachetés	129.815	
Catégorie de classe I4 (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	6,797.201	
Nombre de titres rachetés	5,801.123	
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	.	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	.	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	10,138.59	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	.	
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen

Complément d'information 2

	Exercice 29/12/2023	
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,097,641.23	0.73
Commissions de surperformance		-
Autres frais		-
Catégorie de classe E1 (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	474,503.02	1.23
Commissions de surperformance		-
Autres frais		-
Catégorie de classe E2 (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	11,683.71	1.23
Commissions de surperformance		-
Autres frais		-
Catégorie de classe U1 (Devise: USD)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	148,427.18	1.23
Commissions de surperformance		-
Autres frais		-
Catégorie de classe U2 (Devise: USD)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	47,406.84	1.23
Commissions de surperformance		-
Autres frais		-
Catégorie de classe S1 (Devise: CHF)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	97,158.54	1.23
Commissions de surperformance		-
Autres frais		-
Catégorie de classe K (Devise: CHF)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	180,401.54	0.73
Commissions de surperformance		-
Autres frais		-
Catégorie de classe J (Devise: USD)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	22,652.82	0.73
Commissions de surperformance		-
Autres frais		-
Catégorie de classe I4 (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	170,630.13	0.75
Commissions de surperformance		-
Autres frais		-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)		

Complément d'information 2

Exercice
29/12/2023

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 29/12/2023
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Valorisation des achats de devises à terme	63,316,480.00
Contrevaleur des ventes à terme	68,945,474.51
Autres débiteurs divers	1,597,656.10
Coupons à recevoir	262,233.91
TOTAL DES CREANCES	134,121,844.52
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	1,350,000.00
Provision charges d'emprunts	
Valorisation des ventes de devises à terme	67,691,339.70
Contrevaleur des achats à terme	63,045,892.66
Frais et charges non encore payés	210,754.82
Autres créditeurs divers	529,592.34
Provision pour risque des liquidités de marché	
TOTAL DES DETTES	132,827,579.52

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 29/12/2023
Actif	
Obligations et valeurs assimilées	250,898,830.11
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	2,202,908.02
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	248,695,922.09
Titres de créances	44,300,359.43
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	44,300,359.43
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	44,300,359.43
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Autres actifs : Loans	-
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

ANAXIS SHORT DURATION

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	225,531,081.00	-	25,367,749.11	-
Titres de créances	44,300,359.43	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	13,388,949.80
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

ANAXIS SHORT DURATION

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	1,015,822.39	29,388,049.87	195,921,987.11	23,518,987.59	1,053,983.15
Titres de créances	4,369,475.69	6,418,827.86	31,347,713.28	2,164,342.60	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	13,388,949.80	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

ANAXIS SHORT DURATION

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	USD	GBP	CHF	NOK	SEK
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	35,295,830.15	16,369,494.49	-	371,388.29	450,389.67
Titres de créances	-	13,718,120.07	-	-	-
Titres d'OPC	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
Créances	22,041,909.15	-	41,443,996.36	-	-
Comptes financiers	43,649.01	1,102.60	306,467.56	607,785.10	7,703.03
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	35,202,018.45	29,224,083.63	1,970,785.14	970,358.07	451,271.93
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

Affectation des résultats

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	7,023,493.56	4,806,892.58
Total	7,023,493.56	4,806,892.58
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	7,023,493.56	4,806,892.58
Total	7,023,493.56	4,806,892.58
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

ANAXIS SHORT DURATION

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-835,567.80	-4,032,076.68
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-835,567.80	-4,032,076.68
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-835,567.80	-4,032,076.68
Total	-835,567.80	-4,032,076.68
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

ANAXIS SHORT DURATION

Catégorie de classe E1 (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	1,358,797.18	1,204,151.64
Total	1,358,797.18	1,204,151.64
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1,358,797.18	1,204,151.64
Total	1,358,797.18	1,204,151.64
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

ANAXIS SHORT DURATION

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-183,900.06	-1,160,196.92
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-183,900.06	-1,160,196.92
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-183,900.06	-1,160,196.92
Total	-183,900.06	-1,160,196.92
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

ANAXIS SHORT DURATION

Catégorie de classe E2 (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	314,325.90	207,027.46
Résultat	36,804.42	25,456.08
Total	351,130.32	232,483.54
Affectation		
Distribution	27,438.70	7,843.86
Report à nouveau de l'exercice	323,691.62	224,639.68
Capitalisation	-	-
Total	351,130.32	232,483.54
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	1,097.548	784.386
Distribution unitaire	25.00	10.00
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

ANAXIS SHORT DURATION

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-4,847.57	-24,481.46
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-4,847.57	-24,481.46
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-4,847.57	-24,481.46
Total	-4,847.57	-24,481.46
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

ANAXIS SHORT DURATION

Catégorie de classe U1 (Devise: USD)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	418,603.20	358,715.39
Total	418,603.20	358,715.39
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	418,603.20	358,715.39
Total	418,603.20	358,715.39
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

ANAXIS SHORT DURATION

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-878,742.91	1,517,446.10
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-878,742.91	1,517,446.10
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-878,742.91	1,517,446.10
Total	-878,742.91	1,517,446.10
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

ANAXIS SHORT DURATION

Catégorie de classe U2 (Devise: USD)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	690,029.72	486,503.17
Résultat	145,853.49	107,819.01
Total	835,883.21	594,322.18
Affectation		
Distribution	122,876.59	65,116.63
Report à nouveau de l'exercice	713,006.62	529,205.55
Capitalisation	-	-
Total	835,883.21	594,322.18
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	4,524.175	3,474.740
Distribution unitaire	27.16	18.74
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

ANAXIS SHORT DURATION

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-304,366.64	257,339.22
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-304,366.64	257,339.22
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-304,366.64	257,339.22
Total	-304,366.64	257,339.22
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

ANAXIS SHORT DURATION

Catégorie de classe S1 (Devise: CHF)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	272,210.66	169,082.63
Total	272,210.66	169,082.63
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	272,210.66	169,082.63
Total	272,210.66	169,082.63
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

ANAXIS SHORT DURATION

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-341,537.89	315,518.49
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-341,537.89	315,518.49
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-341,537.89	315,518.49
Total	-341,537.89	315,518.49
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

ANAXIS SHORT DURATION

Catégorie de classe K (Devise: CHF)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	1,135,760.77	914,335.10
Total	1,135,760.77	914,335.10
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1,135,760.77	914,335.10
Total	1,135,760.77	914,335.10
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

ANAXIS SHORT DURATION

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1,096,614.23	1,753,286.40
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-1,096,614.23	1,753,286.40
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1,096,614.23	1,753,286.40
Total	-1,096,614.23	1,753,286.40
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

ANAXIS SHORT DURATION

Catégorie de classe J (Devise: USD)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	164,595.15	65,873.24
Total	164,595.15	65,873.24
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	164,595.15	65,873.24
Total	164,595.15	65,873.24
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

ANAXIS SHORT DURATION

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-281,680.61	257,416.61
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-281,680.61	257,416.61
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-281,680.61	257,416.61
Total	-281,680.61	257,416.61
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

ANAXIS SHORT DURATION

Catégorie de classe I4 (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	1,597,465.75	1,068,732.54
Résultat	826,467.51	746,281.56
Total	2,423,933.26	1,815,014.10
Affectation		
Distribution	515,976.70	294,644.85
Report à nouveau de l'exercice	1,907,956.56	1,520,369.25
Capitalisation	-	-
Total	2,423,933.26	1,815,014.10
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	20,639.068	19,642.990
Distribution unitaire	25.00	15.00
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

ANAXIS SHORT DURATION

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-94,979.93	-640,824.77
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-94,979.93	-640,824.77
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-94,979.93	-640,824.77
Total	-94,979.93	-640,824.77
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

ANAXIS SHORT DURATION

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	1,237.30	1,252.88	1,278.20	1,228.79	1,320.40
Actif net (en k EUR)	62,768.98	63,705.05	102,188.23	124,633.13	187,124.20
Nombre de titres					
Parts C	50,730.399	50,846.846	79,946.780	101,427.293	141,716.792

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Date de mise en paiement					
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	-59.78	-27.76	-45.85	-39.75	-5.89
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	52.81	52.28	52.19	47.39	49.56

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

ANAXIS SHORT DURATION

Catégorie de classe E1 (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	1,233.39	1,242.61	1,261.42	1,206.63	1,290.15
Actif net (en k EUR)	23,655.27	26,262.62	29,928.42	35,785.05	41,412.70
Nombre de titres					
Parts C	19,178.917	21,134.943	23,725.909	29,656.857	32,099.051

Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	-59.74	-27.59	-45.34	-39.12	-5.72
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	46.65	45.86	45.37	40.60	42.33

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

ANAXIS SHORT DURATION

Catégorie de classe E2 (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts D	1,005.78	1,006.60	1,015.79	961.70	1,017.85
Actif net (en k EUR)	802.78	922.72	976.21	754.35	1,117.15
Nombre de titres					
Parts D	798.165	916.665	961.036	784.386	1,097.548

Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	6.00	6.00	10.00	10.00	25.00
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts D	-48.84	-22.42	-36.63	-31.21	-4.41
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts D	-	-	-	-	-

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

ANAXIS SHORT DURATION

Catégorie de classe U1 (Devise: USD)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en USD)					
Parts C	1,348.20	1,375.91	1,406.83	1,377.21	1,501.25
Actif net (en k EUR)	4,519.24	3,392.10	5,468.35	10,926.89	12,610.62
Nombre de titres					
Parts C	3,762.664	3,016.474	4,420.265	8,467.610	9,279.130

Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en USD)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en USD)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en USD)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	17.72	-95.28	21.76	179.20	-94.70
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	44.73	44.41	41.83	42.36	45.11

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

ANAXIS SHORT DURATION

Catégorie de classe U2 (Devise: USD)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en USD)					
Parts D	1,067.25	1,047.09	1,045.22	1,002.59	1,071.91
Actif net (en k EUR)	879.39	1,179.68	816.70	3,264.25	4,390.10
Nombre de titres					
Parts D	924.901	1,378.466	888.565	3,474.740	4,524.175

Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en USD)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en USD)	35.63	20.43	17.58	18.74	27.16
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en USD)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts D	-	-54.19	61.92	74.05	-67.27
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts D	-	-	-	-	-

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

ANAXIS SHORT DURATION

Catégorie de classe S1 (Devise: CHF)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en CHF)					
Parts C	1,168.00	1,173.88	1,188.23	1,131.70	1,185.10
Actif net (en k EUR)	7,890.06	7,081.05	3,792.07	5,127.29	8,576.11
Nombre de titres					
Parts C	7,342.811	6,524.079	3,306.720	4,473.720	6,727.873

Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en CHF)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en CHF)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en CHF)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	-25.05	-10.34	30.06	70.52	-50.76
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	40.19	40.29	39.49	37.79	40.46

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

ANAXIS SHORT DURATION

Catégorie de classe K (Devise: CHF)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en CHF)					
Parts C	1,104.93	1,115.07	1,134.12	1,085.70	1,142.93
Actif net (en k EUR)	13,848.57	8,398.89	15,091.16	24,194.87	31,273.79
Nombre de titres					
Parts C	13,623.742	8,146.426	13,787.426	22,005.318	25,439.061

Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en CHF)	-	-	-	-	
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en CHF)	-	-	-	-	
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en CHF)	-	-	-	-	
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	-29.87	-1.82	-11.71	79.67	-43.10
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	42.88	43.55	42.93	41.55	44.64

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

ANAXIS SHORT DURATION

Catégorie de classe J (Devise: USD)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en USD)					
Parts C	1,404.65	1,438.99	1,478.12	1,453.96	1,592.94
Actif net (en k EUR)	3,706.93	2,176.66	3,460.35	1,746.28	4,334.94
Nombre de titres					
Parts C	2,962.296	1,850.774	2,662.233	1,281.815	3,006.123

Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en USD)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en USD)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en USD)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	18.58	-46.51	15.62	200.82	-93.70
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	52.22	51.97	50.09	51.39	54.75

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

ANAXIS SHORT DURATION

Catégorie de classe I4 (Devise: EUR)

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)				
Parts D	1,041.76	1,063.65	1,006.53	1,065.71
Actif net (en k EUR)	2,822.69	12,237.34	19,771.31	21,995.40
Nombre de titres				
Parts D	2,709.520	11,505.000	19,642.990	20,639.068

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Date de mise en paiement				
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	15.00	15.00	25.00
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)				
Parts D	-13.13	-38.14	-32.62	-4.60
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)				
Parts D	-	-	-	-

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

ANAXIS SHORT DURATION

Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Obligations et valeurs assimilées				250,898,830.11	80.20
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé				250,898,830.11	80.20
ABERCROMBIE & FI 8.75% 20-15/07/2025	1,650,000.00	101.62	USD	1,578,818.90	0.50
ACCOR 3% 19-04/02/2026	2,100,000.00	96.31	EUR	2,079,981.49	0.66
ADEVINTA ASA 2.625% 20-15/11/2025	3,000,000.00	99.33	EUR	2,990,292.75	0.96
ADEVINTA ASA 3% 20-15/11/2027	346,000.00	99.76	EUR	346,544.22	0.11
ADIENT GLOBAL HO 3.5% 16-15/08/2024	11,846,000.00	99.30	EUR	1,781,755.90	0.57
AFFLELOU SAS 4.25% 21-19/05/2026	1,900,000.00	99.82	EUR	1,906,372.97	0.61
ALBERTSONS COS 7.5% 19-15/03/2026	2,500,000.00	101.90	USD	2,357,031.64	0.75
ALMAVIVA 4.875% 21-30/10/2026	2,300,000.00	99.00	EUR	2,296,621.88	0.73
ALMIRALL SA 2.125% 21-30/09/2026	2,600,000.00	96.51	EUR	2,525,857.88	0.81
ALTICE FRANCE 2.5% 19-15/01/2025	2,200,000.00	96.80	EUR	2,141,425.04	0.68
AMS AG 0% 18-05/03/2025 CV	600,000.00	93.03	EUR	558,188.02	0.18
APL LTD 8% 94-15/01/2024	350,000.00	101.16	USD	332,354.52	0.11
ARAMARK INTL FIN 3.125% 17-01/04/2025	2,200,000.00	99.67	EUR	2,210,365.87	0.71
ARDAGH PKG FIN 2.125% 20-15/08/2026	900,000.00	89.50	EUR	808,050.00	0.26
ARD FINANCE SA 5% 19-30/06/2027	700,000.00	50.23	EUR	351,932.30	0.11
ARROW BIDCO LLC 10.75% 23-15/06/2025	1,527,000.00	104.00	USD	1,463,224.29	0.47
AVANTOR FUNDING 2.625% 20-01/11/2025	3,200,000.00	98.17	EUR	3,155,786.67	1.01
B&M EUROPEAN 3.625% 20-15/07/2025	2,600,000.00	98.47	GBP	3,005,404.57	0.96
BANIJAY GROUP 6.5% 20-01/03/2026	1,700,000.00	100.14	EUR	1,739,795.35	0.56
BELLIS ACQUISITI 3.25% 21-16/02/2026	1,700,000.00	93.01	GBP	1,841,071.58	0.59
BETSSON AB 22-23/06/2025 FRN	1,200,000.00	104.97	EUR	1,262,110.41	0.40
BIDVEST GROUP UK 3.625% 21-23/09/2026	1,800,000.00	93.05	USD	1,532,553.30	0.49
BURGER KING FR S 21-01/11/2026 FRN	2,500,000.00	100.84	EUR	2,559,252.50	0.82
CANPACK EASTERN 3.125% 20-01/11/2025	1,600,000.00	95.39	USD	1,389,489.08	0.44
CAVERION 2.75% 22-25/02/2027	1,400,000.00	99.35	EUR	1,423,843.09	0.46
CECONOMY AG 1.75% 21-24/06/2026	1,100,000.00	87.21	EUR	969,512.33	0.31
CELANESE US HLDS 1.25% 17-11/02/2025	2,500,000.00	97.20	EUR	2,457,940.71	0.79
CHEPLAPHARM ARZN 3.5% 20-11/02/2027	2,600,000.00	97.08	EUR	2,558,995.31	0.82
CIBUS NOR RE 22-01/12/2025 FRN	900,000.00	102.60	EUR	932,453.12	0.30
CINEMARK USA 8.75% 20-01/05/2025	833,000.00	100.83	USD	771,745.26	0.25
CIRSA FINANCE IN 4.75% 19-22/05/2025	3,200,000.00	100.24	EUR	3,213,162.49	1.03
COLT MERGER SUB 6.25% 20-01/07/2025	2,600,000.00	100.35	USD	2,362,857.18	0.76
CO-OPERATIVE GRO 5.125% 19-17/05/2024	1,900,000.00	99.83	GBP	2,203,413.36	0.70

ANAXIS SHORT DURATION

Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
COTY INC 3.875% 21-15/04/2026	2,850,000.00	100.05	EUR	2,875,345.44	0.92
CROWN EURO HOLDINGS SA 30/09/2024	1,700,000.00	98.86	EUR	1,692,137.25	0.54
CT INVESTMENT 5.5% 21-15/04/2026	1,900,000.00	99.56	EUR	1,914,205.67	0.61
DARLING GLBL FIN 3.625% 18-15/05/2026	2,800,000.00	99.21	EUR	2,791,439.65	0.89
DISCOVERY COMMUN 2.5% 17-20/09/2024	1,800,000.00	97.88	GBP	2,048,039.88	0.65
DUFREY ONE BV 2.5% 17-15/10/2024	4,300,000.00	98.58	EUR	4,262,405.39	1.36
EC FINANCE 3% 21-15/10/2026	2,350,000.00	96.75	EUR	2,288,798.83	0.73
EDREAMS ODIGEO S 5.5% 22-15/07/2027	1,800,000.00	99.94	EUR	1,845,075.00	0.59
EIRCOM FINANCE 3.5% 19-15/05/2026	3,000,000.00	97.56	EUR	2,940,702.50	0.94
ELIOR PARTICIPAT 3.75% 21-15/07/2026	1,300,000.00	92.90	EUR	1,230,506.88	0.39
EURONET WORLDWID 1.375% 19-22/05/2026	2,750,000.00	94.00	EUR	2,608,435.05	0.83
FAGE INTL / FAGE 5.625% 16-15/08/2026	1,659,000.00	97.96	USD	1,503,591.83	0.48
FAURECIA 2.625% 18-15/06/2025	1,000,000.00	98.34	EUR	984,720.35	0.31
FAURECIA 7.25% 22-15/06/2026	1,300,000.00	106.26	EUR	1,386,088.60	0.44
FIBER BIDCO SPA 22-25/10/2027 FRN	1,113,149.00	101.97	EUR	1,135,969.25	0.36
FNAC DARTY SA 1.875% 19-30/05/2024	2,500,000.00	99.23	EUR	2,485,109.38	0.79
FNAC DARTY SA 2.625% 19-30/05/2026	2,000,000.00	96.37	EUR	1,932,254.80	0.62
GETLINK SE 3.5% 20-30/10/2025	2,900,000.00	99.36	EUR	2,882,292.36	0.92
G-III APPAREL GR 7.875% 20-15/08/2025	1,975,000.00	100.11	USD	1,843,889.07	0.59
GLOBO COMMUN PAR 15-08/06/2025 SR	517,000.00	96.80	USD	454,623.58	0.15
GOLDSTORY SAS 5.375% 21-01/03/2026	2,200,000.00	99.86	EUR	2,237,085.24	0.72
GRIFOLS SA 1.625% 19-15/02/2025	700,000.00	97.95	EUR	690,005.73	0.22
GRIFOLS SA 3.2% 17-01/05/2025	2,500,000.00	98.06	EUR	2,465,365.28	0.79
GRUENENTHAL GMBH 3.625% 21-15/11/2026	2,500,000.00	98.97	EUR	2,486,258.33	0.79
HAT HOLDINGS I 6% 20-15/04/2025	1,100,000.00	99.82	USD	1,006,963.19	0.32
HOLDING DINFRAS 0.125% 21-16/09/2025	2,600,000.00	94.08	EUR	2,447,014.10	0.78
HORNBACK BAUMRKT 3.25% 19-25/10/2026	2,000,000.00	95.71	EUR	1,926,597.39	0.62
IGD 23-17/05/2027 FRN	1,340,000.00	90.88	EUR	1,227,233.36	0.39
ILIAD HOLDING 5.125% 21-15/10/2026	1,800,000.00	99.91	EUR	1,818,304.86	0.58
ILIAD 1.5% 17-14/10/2024	1,000,000.00	98.05	EUR	983,830.92	0.31
ILIAD 1.875% 18-25/04/2025	600,000.00	97.39	EUR	592,140.25	0.19
INFRASTRUTTURE W 1.875% 20-08/07/2026	2,700,000.00	96.23	EUR	2,622,929.26	0.84
INTL GAME TECH 3.5% 19-15/06/2026	3,400,000.00	99.59	EUR	3,391,950.50	1.08
IPSOS 2.875% 18-21/09/2025	2,200,000.00	97.92	EUR	2,172,153.54	0.69
IQVIA INC 1.75% 21-15/03/2026	1,400,000.00	96.41	EUR	1,357,119.89	0.43
JAGUAR LAND ROVR 4.5% 18-15/01/2026	600,000.00	100.43	EUR	615,150.15	0.20

ANAXIS SHORT DURATION

Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
JAGUAR LAND ROVR 5.875% 19-15/11/2024	1,800,000.00	100.94	EUR	1,830,956.55	0.59
JAMES HARDIE INT 3.625% 18-01/10/2026	1,800,000.00	98.78	EUR	1,794,673.15	0.57
KAPLA HOLDING SA 19-15/12/2026 FRN	2,000,000.00	100.31	EUR	2,013,358.40	0.64
KB ACT SYS BV 5% 18-15/07/2025	1,950,000.00	98.51	EUR	1,430,116.49	0.46
KENBOURNE INVEST 6.875% 19-26/11/2024	1,100,000.00	69.97	USD	703,741.07	0.22
LAGARDERE SCA 1.625% 17-21/06/2024	2,100,000.00	99.78	EUR	2,113,698.69	0.68
LIFEPOINT HEALTH 4.375% 20-15/02/2027	800,000.00	92.55	USD	682,376.34	0.22
LIMACORPORATE 23-01/02/2028 FRN	2,200,000.00	101.48	EUR	2,270,017.75	0.73
LINK MOBILITY 3.375% 20-15/12/2025	1,800,000.00	95.75	EUR	1,726,662.33	0.55
LOTTOMATICA SPA 9.75% 22-30/09/2027	1,700,000.00	108.52	EUR	1,922,133.90	0.61
LOXAM SAS 3.75% 19-15/07/2026	570,000.00	99.22	EUR	566,617.42	0.18
LOXAM SAS 6% 17-15/04/2025	1,600,000.00	100.33	EUR	811,541.54	0.26
MATTEL INC 5.875% 19-15/12/2027	1,100,000.00	99.93	USD	998,057.34	0.32
MATTERHORN TELE 2.625% 19-15/09/2024	600,000.00	99.07	EUR	599,157.18	0.19
MATTERHORN TELE 3.125% 19-15/09/2026	2,500,000.00	97.18	EUR	2,452,853.00	0.78
MICHAEL KORS USA 17-01/11/2024 FRN	1,600,000.00	97.87	USD	1,428,223.52	0.46
MICHAEL KORS USA 17-01/11/2024 FRN	1,050,000.00	97.87	USD	937,271.69	0.30
NBM US HOLDINGS 7% 19-14/05/2026	1,800,000.00	101.18	USD	1,664,228.49	0.53
NETFLIX INC 3% 20-15/06/2025	1,800,000.00	99.51	EUR	1,793,844.00	0.57
NEXANS SA 2.75% 17-05/04/2024	1,700,000.00	99.60	EUR	1,728,047.10	0.55
NEXI 1.625% 21-30/04/2026	2,300,000.00	95.01	EUR	2,191,789.38	0.70
NH HOTEL GRP 4% 21-02/07/2026	2,300,000.00	99.22	EUR	2,282,347.19	0.73
OI EUROPEAN GRP 2.875% 19-15/02/2025	1,697,000.00	99.05	EUR	1,699,649.49	0.54
ONTEX GROUP 3.5% 21-15/07/2026	2,000,000.00	96.61	EUR	1,964,822.97	0.63
OWENS & MINOR 4.375% 14-15/12/2024	1,500,000.00	98.63	USD	1,342,229.44	0.43
PANTHER BF AGG 2 4.375% 19-15/05/2026	2,000,000.00	99.29	EUR	1,997,388.87	0.64
PARTS EUROPE SA 6.5% 20-16/07/2025	3,997,000.00	100.32	EUR	4,131,182.62	1.32
PEOPLECERT WISDO 5.75% 21-15/09/2026	1,500,000.00	99.54	EUR	1,518,984.38	0.49
PHOENIX PIB DUTC 2.375% 20-05/08/2025	2,700,000.00	97.53	EUR	2,659,808.47	0.85
PICARD GROUPE 3.875% 21-01/07/2026	2,500,000.00	97.91	EUR	2,452,550.00	0.78
PINEWOOD FINANCE 3.25% 19-30/09/2025	1,800,000.00	97.36	GBP	2,039,791.41	0.65
PLAYTECH PLC 4.25% 19-07/03/2026	1,500,000.00	98.16	EUR	1,493,009.96	0.48
PLT VII FINANCE 4.625% 20-05/01/2026	2,400,000.00	99.57	EUR	2,441,442.68	0.78
PREMIER FOODS 3.5% 21-15/10/2026	2,500,000.00	93.71	GBP	2,725,086.30	0.87
PRIME HEALTHCARE 7.25% 20-01/11/2025	1,200,000.00	97.61	USD	1,073,912.40	0.34
PROVIDENCE SERV 5.875% 20-15/11/2025	1,500,000.00	98.86	USD	1,353,080.16	0.43

ANAXIS SHORT DURATION

Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Q-PARK HOLDING 20-01/03/2026 FRN	1,460,000.00	99.86	EUR	1,465,909.94	0.47
Q-PARK HOLDING 1.5% 20-01/03/2025	1,000,000.00	98.34	EUR	988,458.33	0.32
QUADIENT SAS 2.25% 20-03/02/2025	2,400,000.00	97.39	EUR	2,386,689.77	0.76
QUATRIM 5.875% 19-15/01/2024	800,000.00	84.65	EUR	683,467.87	0.22
QUINTILES IMS 2.875% 17-15/09/2025	1,250,000.00	98.84	EUR	1,246,289.25	0.40
RCS & RDS SA 2.5% 20-05/02/2025	2,400,000.00	98.05	EUR	2,377,938.67	0.76
ROSSINI SARL 19-30/10/2025 FRN	1,400,000.00	100.45	EUR	1,426,069.17	0.46
ROSSINI SARL 6.75% 18-30/10/2025	1,700,000.00	100.44	EUR	1,727,540.00	0.55
SAMVARDHANA MOTH 1.8% 17-06/07/2024	1,400,000.00	98.79	EUR	1,395,381.12	0.45
SAPPI PAPIER HOL 3.125% 19-15/04/2026	2,500,000.00	97.25	EUR	2,448,277.08	0.78
SAZKA GROUP AS 3.875% 20-15/02/2027	2,000,000.00	96.44	EUR	1,958,568.33	0.63
SCHAEFFLER VERWA 3.75% 16-15/09/2026	1,800,000.00	98.92	EUR	1,789,603.65	0.57
SCIL IV LLC / SC 4.375% 21-01/11/2026	1,366,000.00	97.56	EUR	1,342,970.57	0.43
SERVICE PROP 7.5% 20-15/09/2025	1,000,000.00	101.22	USD	936,677.68	0.30
SES 16-29/12/2049	1,000,000.00	100.17	EUR	1,053,983.15	0.34
SISAL PAY 19-17/12/2026 FRN	2,300,000.00	98.40	EUR	2,271,565.77	0.73
SOCIETA ESERCIZI 3.5% 20-09/10/2025	1,713,000.00	98.22	EUR	1,696,512.45	0.54
SPIE SA 2.625% 19-18/06/2026	1,600,000.00	97.78	EUR	1,587,370.31	0.51
STERICYCLE INC 5.375% 19-15/07/2024	1,600,000.00	99.76	USD	1,481,263.14	0.47
STILLFRONT GROUP 21-19/05/2025 FRN	5,000,000.00	99.44	SEK	450,389.67	0.14
SUMMER BIDCO 9.75% 19-15/11/2025	1,000,000.00	99.64	EUR	1,279,320.48	0.41
SUPERIOR IND INT 6% 17-15/06/2025	1,200,000.00	92.76	EUR	1,116,683.34	0.36
SYMANTEC CORP 5% 17-15/04/2025	1,900,000.00	99.09	USD	1,722,974.54	0.55
SYNTHOMER PLC 3.875% 20-01/07/2025	2,400,000.00	99.15	EUR	2,380,016.59	0.76
TDF INFRASTRUCTU 2.5% 16-07/04/2026	200,000.00	97.64	EUR	198,977.97	0.06
TECHEM VERWALTUN 2% 20-15/07/2025	2,478,000.00	98.13	EUR	2,454,820.38	0.78
TENET HEALTHCARE 6.25% 19-01/02/2027	1,600,000.00	100.56	USD	1,494,750.21	0.48
TRIVIUM PACK FIN 19-15/08/2026 FRN	1,500,000.00	100.35	EUR	1,520,922.67	0.49
TRIVIUM PACK FIN 3.75% 19-15/08/2026	400,000.00	97.18	EUR	394,475.00	0.13
UNITED GROUP 3.125% 20-15/02/2026	1,100,000.00	96.13	EUR	1,070,608.02	0.34
VAREX IMAGING CO 7.875% 20-15/10/2027	1,461,000.00	101.02	USD	1,358,694.82	0.43
VERISURE HOLDING 3.875% 20-15/07/2026	2,400,000.00	98.51	EUR	2,407,739.96	0.77
VERISURE HOLDING 9.25% 22-15/10/2027	500,000.00	107.79	EUR	548,961.48	0.18
VERTICAL MIDCO G 4.375% 20-15/07/2027	900,000.00	96.75	EUR	889,147.50	0.28
VICI PROPERTIES 3.5% 20-15/02/2025	1,700,000.00	97.51	USD	1,521,207.47	0.49
VIRGIN MEDIA SEC 5% 17-15/04/2027	2,200,000.00	97.65	GBP	2,506,687.39	0.80

ANAXIS SHORT DURATION

Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
WALLENIOUS WIL 20-09/09/2024 FRN	4,000,000.00	103.50	NOK	371,388.29	0.12
WEPA HYGIENEPD 19-15/11/2026 FRN	2,405,000.00	99.87	EUR	2,410,483.14	0.77
WIENERBERGER AG 2.75% 20-04/06/2025	1,800,000.00	98.55	EUR	1,802,736.54	0.58
WORLDLINE SA 0% 20-30/07/2025 CV	15,000.00	109.65	EUR	1,644,720.00	0.53
Titres de créances				44,300,359.43	14.16
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé				44,300,359.43	14.16
Autres Titres de Créances				44,300,359.43	14.16
CPUK FINANCE 3.588% 15-28/08/2025	1,500,000.00	96.87	GBP	1,698,007.14	0.54
ELIS SA 1% 19-03/04/2025	2,700,000.00	96.49	EUR	2,625,592.90	0.84
FIAT CHRYSLER AU 3.75% 16-29/03/2024	2,100,000.00	99.89	EUR	2,157,934.64	0.69
FORD MOTOR CRED 2.748% 20-14/06/2024	2,300,000.00	98.66	GBP	2,659,140.90	0.85
FRESENIUS SE & C 1.875% 22-24/05/2025	2,300,000.00	97.91	EUR	2,278,437.52	0.73
GESTAMP AUTOMOCI 3.25% 18-30/04/2026	1,500,000.00	98.64	EUR	1,488,063.08	0.48
HEATHROW FD LTD 7.125% 12-14/02/2024	1,800,000.00	100.16	GBP	2,211,541.05	0.71
INTERCONTINENTAL 3.75% 15-14/08/2025	1,905,000.00	97.59	GBP	2,177,438.92	0.70
IRON MOUNTAIN UK 3.875% 17-15/11/2025	2,300,000.00	96.44	GBP	2,573,357.12	0.82
KENNEDY WILSON E 3.25% 15-12/11/2025	1,300,000.00	90.75	EUR	1,185,781.01	0.38
MARKS & SPENCER 6% 12-12/06/2025	2,000,000.00	100.57	GBP	2,398,634.94	0.77
NASSA TOPCO 2.875% 17-06/04/2024	2,000,000.00	99.36	EUR	2,014,093.33	0.64
PPF TELECOM GRP 3.25% 20-29/09/2027	2,200,000.00	97.53	EUR	2,164,342.60	0.69
PPF ARENA 1 B 2.125% 19-31/01/2025	1,000,000.00	98.04	EUR	1,000,055.66	0.32
RENAULT 2.375% 20-25/05/2026	3,000,000.00	97.00	EUR	2,953,355.19	0.94
SAMSONITE FINCO 3.5% 18-15/05/2026	2,725,000.00	98.61	EUR	2,699,972.70	0.86
SCHAEFFLER AG 2.75% 20-12/10/2025	2,700,000.00	98.33	EUR	2,671,677.78	0.85
STORA ENSO OYJ 4% 23-01/06/2026	2,151,000.00	101.22	EUR	2,228,044.64	0.71
TELECOM ITALIA 2.75% 19-15/04/2025	1,000,000.00	97.72	EUR	996,959.38	0.32
TIM S.p.A. 4% 19-11/04/2024	1,700,000.00	99.76	EUR	1,745,593.63	0.56
ZF FINANCE 3% 20-21/09/2025	2,400,000.00	97.99	EUR	2,372,335.30	0.76
Titres d'OPC				2,952,600.00	0.94
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				2,952,600.00	0.94
Etats membres de l'Union européenne					
DEFENSIVE BD OPP 2026-I1 EUR	28,000	105.45	EUR	2,952,600.00	0.94
Créances				134,121,844.52	42.87
Dettes				-132,827,579.52	-42.46
Dépôts				-	-

ANAXIS SHORT DURATION

Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Autres comptes financiers				13,388,949.80	4.28
TOTAL ACTIF NET			EUR	312,835,004.34	100.00